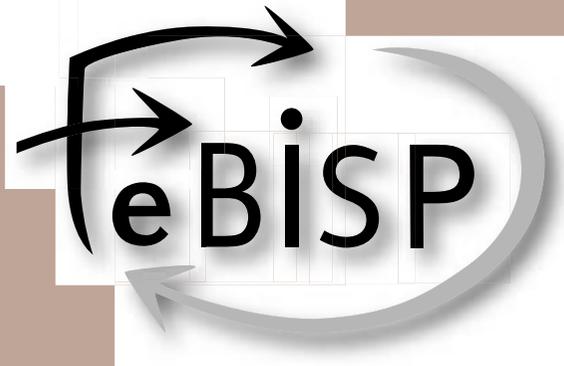


L'insertion

DU 15 MAI AU 15 JUILLET 2007 • N°72



Belgique – België
P.P.
1190 Bruxelles 19
1/17120

N° d'agrégation : P 204081

Bureau de dépôt
1190 Bruxelles 19

D comme Dix ans et Déménagement. Le rapport d'activités 2006 de la FeBISP

LE MAGAZINE DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE
ET DE L'ECONOMIE SOCIALE D'INSERTION À BRUXELLES



L'insertion est la revue de la FeBISP

(Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion)

Bimestriel, ne paraît pas en juillet - août

Editeur responsable : Gabriel Maissin

La FeBISP

Cantersteen, Galerie Ravenstein 3 boîte 4 – B1000 Bruxelles

Tél : 02 537 72 04 - fax 02 537 84 04 - secretariat@febisp.be

<http://www.febisp.be>

L'équipe de la FeBISP

Gabriel Maissin, administrateur délégué / maissin@febisp.be

Suzanne Beer, secrétaire générale / beer@febisp.be

Delphine Libert, secrétaire de direction / secretariat@febisp.be

Valérie Dancart, assistante administrative et financière / dancart@febisp.be

Pierre-Alain Gerbeaux, attaché politiques de l'emploi / gerbeaux@febisp.be

Tatiana Vial Grösser, attachée relations publiques et information / vial@febisp.be

Michèle Hubin, attachée relations collectives de travail / hubin@febisp.be

Delphine Huybrecht, attachée économie sociale / huybrecht@febisp.be

Ana Teixeira, attachée formation professionnelle / teixeira@febisp.be

Impression : CF2M – rue Berthelot 114-116 – B1190 Bruxelles

Tél : 02 538 01 92

Avec le soutien de la Commission communautaire française, du Fonds social européen et du Ministère de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale



Sommaire

3 Édito

4 **En bref** : Revendications de la FeBISP ; Filières et passerelles « le point sur les pratiques des opérateurs et l'identification des besoins » côté wallon ; Que fait le fédéral avec les fonds FSE ? ; Modification de l'ordonnance du 18 mars 2004 relative à l'agrément et au financement des ILDE et EI

5 **Sur le vif** : Le titre-service en question...

7 **Sur le vif** : CCFEE : une chargée de mission Europe au service des opérateurs

9 **Sur le vif** : Le point sur le projet d'ordonnance Mission Locale

10 **Lu, vu, entendu** : Politique revue de débats se penche sur Bruxelles et les Bruxellois ; Étude sur l'accueil des primo-arrivants dans les 19 communes ; Le contrat pour l'économie et l'emploi ; Le vade Mecum 2001-2007 de la protection sociale en Belgique ; Le régime de financement des régions est-il adapté à la situation de la Région de Bruxelles-Capitale ? ; Memorandums ; 5^{ème} rapport de collaboration inter-centres d'action sociale globale ; L'Europe du chômage ; Des memorandums pour l'économie sociale

Dossier : D comme Dix et Déménagement. Le rapport d'activités 2006 de la FeBISP

22 **Brèves de nos membres** : Le Collectif Formation Société et la FeBISP s'associent le temps d'un séminaire citoyen ; Le Gaffi déménagement ; L'avis de l'associatif sur les enjeux des élections législatives ; La Communauté française ne mise pas sur l'avenir des jeunes bruxellois : conférence de presse des Missions Locales et de la FeBISP ; Inauguration de l'auberge numérique d'Anderlecht

23 **Rencontre** : L'Horloge du Sud

25 **Reportage** : Vingt ans d'Idée 53, ça se fête !

28 **Allo, Bruxelles ? Allo, la Terre ?** : Bruxelles-Paris aller-retour

29 **Le coin de l'employeur** : Signature électronique pour la conclusion des contrats de travail ; L'incapacité de travail ne met pas d'office fin au contrat de travail ; L'accord interprofessionnel ; Mon asbl doit-elle être assujettie à la TVA ? Et si oui, quel taux appliquer ?

30 **Réseautage FeBISP** : CESSoc, Philippe Andrienne cède la place à Jean-Michel Defawe à la présidence ; Financement des ILDE et des EI en 2007 ; Pour augmenter vos chances de décrocher un emploi ! Pour accéder plus facilement aux formations ! ; Sorti en juin 2006, voici le sommaire du bis 158 ; Sortie de l'Essor n°40 ; ; L'Interfédé sans directrice ; Mémoire pour un réel encadrement du marché locatif en Belgique du Front commun pour le droit à l'habitat ; FSE 2007-2013, instauration du comité de suivi ; Appel à projets FSE pour Bruxelles

32 **L'Agenda et les annonces**



« D comme Dix et Déménagement. Le rapport d'activités 2006 de la FeBISP ». Le dossier n'est autre que le traditionnel rapport d'activités en version allégée. Nous

retraçons

organisés à l'occasion des dix ans de la FeBISP : les trois journées d'études et la séance académique dans la magnifique salle des glaces du Parlement bruxellois.

La rubrique « Sur le vif » vous présente exceptionnellement trois articles. « Le titre-service en question... » revient sur le dispositif « titre-service » en exposant les quat

à fonctionner. Le second article s'intitule « CCFEE : une chargée de mission Europe au service des opérateurs ». L'insertion a rencontré Catherine Geleyn qui

Le point sur le projet d'ordonnance Mission Locale » relève les questions que soulève le projet d'ordonnance actuel.

Une renc

restaurant l'Horloge du Sud. Il nous parle de son quartier, de la communauté africaine, des migrants, des activités organisées à l'Horloge et de ses projets d'avenir. À lire et à manger...

Nous avons consacré notre reportage à l'asbl Idée 53 qui fête ses vingt ans. L'équipe nous a accueilli avec le sourire dans ses nouveaux locaux qui abritent toujours leur délicieuse cafétéria. Ils nous parlent avec enthousiasme de leurs actions ISP, de leurs projets culturels et de leur nouvelle formation en agent de maintenance polyvalent spécialisé en maison de repos.

Allo, Bruxelles ? Allo, la terre ?, « Bruxelles-Paris aller-retour » vous emmène à Paris avec un comparatif entre la STIB et la RATP... Elles ne jouent pas dans la même catégorie, mais finalement, bruxellois et parisiens ont les mêmes demandes.

Sinon, vous trouverez nos rubriques habituelles. Un coin de l'employeurs toujours aussi bien fourni. Un « En bref » qui fait le plein de nouvelles de partout. Le « Brèves de nos membres » revient sur l'actualité de nos membres et surtout sur les journées de formation organisées par le CFS

Réseautage ». Le « Lu

Vu Entendu » vous

2007. C'est toujours bon à savoir.

Enfin,

Réservez déjà cette date dans vos agendas !

À bientôt,

L'équipe de la FeBISP

Revendications de la



À l'occasion de la manifestation du secteur non marchand le 15 mai 2007, la FeBISP a envoyé le communiqué de presse suivant :

Si les organisations syndicales du secteur non marchand sont insatisfaites, il en est de même pour les employeurs. Suite à la rencontre du 11 mai 2007 à propos de l'accord non marchand (ANM), réunissant les fédérations des employeurs du secteur et les représentants des ministres concernés, la FeBISP tient à préciser ses revendications :

1) Simplification administrative, réduction de la paperasse et stabilité des procédures. De plus, la liquidation des financements doit être garantie dans des délais raisonnables.

2) Affectation d'une part des nouveaux moyens :

- À l'amélioration des frais de fonctionnement et d'équipement, qui ont tendance à stagner, si pas à reculer.*
- À l'augmentation des services rendus aux publics afin de faire face aux importants besoins présents dans les différents secteurs. Cela devrait se traduire en création de nouveaux postes.*

3) Respect de l'ANM 2000-2005 dont certains points restent sans suite. Par exemple, le financement correct des ACS pose encore problème.

4) Revalorisation des barèmes et des subsides pour les postes de direction.

5) Concernant les fins de carrière, il faut :

- Mettre en place un système de pré-pension permettant aux employeurs de faire face à leurs obligations légales. Nous proposons qu'un travailleur âgé puisse être remplacé par un plus jeune.*
- Revoir les barèmes de fin de carrière qui sont actuellement plafonnés à 25 ans d'ancienneté.*

De manière générale, les employeurs demandent au gouvernement de clarifier ses intentions, en particulier, les moyens qu'il est prêt à dégager. Enfin, en ce qui concerne la mise en œuvre d'un accord, la liberté de négociation de chaque secteur doit être assurée.

Filières et passerelles « Le point sur les pratiques des opérateurs et l'identification des besoins » côté wallon

Le 4 mai dernier, le Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation ainsi que FOREm Conseil ont proposé aux OISP et EFT wallons de faire le point sur la mise en pratique de la construction des filières prévues dans le décret du Dispositif Intégré d'Insertion SocioProfessionnelle (DIISP), dans la charte du Parcours d'insertion, dans leur convention avec le FOREm. Plusieurs témoignages de pratiques inter-opérateurs ont mis à jour les bénéfices et les difficultés rencontrées à ce jour. Quatre ateliers ont proposé des pistes pour l'avenir... Entre autres

points positifs : la reconnaissance des compétences acquises chez chaque opérateur, une facilitation du parcours de formation et une meilleure articulation vers l'emploi. Mais aussi des filières qui ne débouchent pas toujours sur une perspective d'emploi, des contraintes administratives incohérentes qui entravent le parcours, un réseau social qui manque de coordination et fragilise davantage le public ISP. Le FOREm Conseil devrait donc très bientôt donner des suites à cette journée pour optimiser son rôle d'assembler-régisseur du dispositif ISP wallon.

Modification de l'ordonnance du 18 mars 2004 relative à l'agrément et au financement des ILDE et EI

Le but de la modification du 3 mai dernier ? Inciter les porteurs de projets d'ILDE ou d'EI à déposer leur projet de demande d'agrément et de financement à des moments précis de l'année, de façon à pouvoir procéder à des arbitrages entre projets et de façon également à

éviter le phénomène du « premier arrivé – premier servi ». C'est donc un souci d'équité qui a motivé l'apport de cet amendement à l'ordonnance. Celui-ci avait d'ailleurs été approuvé en plate-forme de concertation de l'économie sociale avant d'être approuvé au Parlement bruxellois. Dorénavant, la question de la qualité des projets déposés va donc se poser avec une acuité accrue. Quant aux périodes prévues pour le dépôt des dossiers de candidature, elles ne figurent pas dans le texte paru au Moniteur, mais bien dans un arrêté d'exécution voté début juin. Celui-ci prévoit deux dates pour le dépôt des dossiers de candidature : le premier janvier et le premier octobre. Attention cependant : les projets agréés en octobre ne pourront être subventionnés qu'à partir du mois de janvier de l'année qui suit.

Que fait le fédéral avec les fonds FSE ?

Le Fonds Social Européen (FSE) est un fonds structurel de l'Union Européenne qui vise à renforcer la cohésion économique et sociale en soutenant les politiques des États membres afin d'atteindre le plein emploi, d'augmenter la qualité et la productivité du travail, de

promouvoir l'inclusion sociale et de réduire les disparités nationales, régionales et locales en matière d'emploi. Pour en savoir plus, lisez le dossier de L'insertion n°71 « Le FSE : un instrument vieux comme la CEE ». Pour la période 2007-2013, le FSE alloue au programme fédéral une enveloppe de 40 millions d'euros. 6 millions d'euros sont versés à l'Emploi et 34 millions à l'Intégration Sociale. Le Ministre de l'Emploi, Monsieur Peter Vanvelthoven et le Ministre de l'Intégration Sociale, Monsieur Christian Dupont ont présenté un programme articulé en 4 axes :

- Stimuler les parcours en activation sociale et professionnelle,
- Favoriser une perspective de carrière et de diversité dans l'emploi,
- Lutter contre les discriminations,
- Fournir une assistance technique.

L'objectif du programme est de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne, de la Stratégie européenne pour l'emploi et du Plan d'action national Inclusion sociale.

Le titre-service en question...

Delphine Huybrecht

Le dispositif « titre-service », présenté comme une mesure-phare de la lutte contre le travail au noir et de la création d'emploi par le gouvernement Verhofstadt II, est régulièrement mis en cause. Les syndicats déplorent les conditions de travail difficiles des aides ménagères à domicile. Dans le même temps, Federgon clame que les employeurs titre-service de l'économie sociale bénéficient de double (voire triple) subventionnements...

Et le gouvernement fédéral se rend compte, lors des contrôles budgétaires de fin 2006, que le dispositif lui coûte finalement plus cher que prévu - si lui ne peut pas prévoir, alors qui le peut ? - et décide de revoir à la baisse sa contribution en rabotant d'un Euro la contrepartie du titre-service. Les élections fédérales se profilent. Elles s'accompagneront sans doute d'un changement de ministre fédéral de l'emploi. Que va-t-il advenir de la mesure titre-service lancée en 2003 seulement ?

L'IRES identifie 4 enjeux

Dans leur article « Le titre-service, un état de la situation¹ », trois auteurs de l'IRES mettent en évidence 4 enjeux majeurs du dispositif auxquels devraient être sensibles les pouvoirs publics :

- La difficulté d'évaluer le coût net de la mesure pour les pouvoirs publics :

Si la politique de création d'emplois dans les titres-services évite l'écueil de « l'effet d'aubaine » (l'utilisation du contrat titre-service pour employer un travailleur qui l'aurait été de toute façon par ailleurs, avec d'autres moyens) et crée en apparence beaucoup d'emplois (28.933 travailleurs engagés fin 2005), on sait par contre peu de choses sur la situation des travailleurs titre-service avant embauche, et on a peu de données sur le nombre d'entre eux qui, auparavant, exerçaient des activités non déclarées. Or, c'est le gain au niveau des dépenses de sécurité sociale (chômage) et l'augmentation conjointe des cotisations de sécurité sociale et des impôts payés

par ces travailleurs qui constitue le gros de l'effet-retour de la mesure attendu par l'Etat fédéral. Selon l'IRES, 46% des travailleurs titre-service bénéficiaient déjà d'un travail rémunéré au moment de leur engagement et seuls 43% étaient demandeurs d'emploi (!). On note, par contre, en Région wallonne, une proportion comparativement plus élevée (85%) de demandeurs d'emploi au moment de leur engagement. Ces chiffres troublants tendraient à montrer que le nombre d'emplois créés n'est pas aussi important qu'on le dit généralement.

- La difficulté pour les employeurs de pérenniser leur entreprise :

En 2005, 62% des sociétés interrogées par IDEA Consult (la société chargée de l'évaluation annuelle du dispositif) déclaraient insuffisante la valeur d'échange d'un titre-service, à l'époque de 21 euros. Avec ce montant horaire, l'employeur titre-service est en effet tenu d'assumer tous les coûts de son activité : la formation et l'accompagnement de ses travailleurs, l'administration et l'élaboration des plannings, les annulations des utilisateurs, les frais de fonctionnement... La plupart des entreprises titre-service cumulent cette intervention avec des aides à l'embauche de type Activa, SINE (lors du lancement de la mesure, Frank Vandembroucke, le Ministre de l'emploi de l'époque, les avait d'ailleurs encouragées à agir de la sorte).

Les entreprises qui recourent à ces aides engrangent des bénéfices importants les deux premières années de leur activité, mais connaissent des résultats négatifs vers la quatrième année, quand les aides à l'embauche se terminent et que, dans le même temps, leurs travailleurs commencent à bénéficier d'une ancienneté salariale.

¹ Vermer M.-C., Nassaut S., Nyssens, M., *Le titre-service, un état de la situation*, in *Regards économiques* n°50, avril 2007, p. 20-25 - <http://www.uclouvain.be/regardseconomiques.html>



SUR LE VIF



On peut se demander ce qu'il adviendra de l'emploi titre-service, en 2008, quant la plupart des sociétés auront quatre années d'existence. Lorsque les entreprises n'utilisent pas les aides à l'embauche existantes, c'est dès la deuxième ou troisième année qu'elles connaissent un déficit. La diminution de l'intervention du fédéral de 1 euro en vigueur depuis janvier 2007 ne fait qu'aggraver les risques de faillite ou de rotation des travailleuses.

• Les disparités au niveau de la qualité des emplois créés en fonction du type d'employeur :

Des chiffres éloquentes parmi d'autres pointés par l'IRES : dans les entreprises de travail intérimaire, 44% des travailleurs ont moins d'un tiers temps ; dans les entreprises à but non lucratif (ALE, CPAS, ASBL et SFS), 94% de travailleurs ont un mi-temps ou plus.

En Wallonie, 78% des entreprises d'insertion n'ont aucun travailleur en CDD alors que 56% des entreprises de travail intérimaire fonctionnent avec plus de 60% de CDD.

Les entreprises d'insertion offrent des emplois de meilleure qualité à des personnes au départ moins qualifiées. Cela s'explique par le fait qu'elles cumulent la contrepartie titres-services avec les aides à l'embauche évoquées plus haut et des subsides liés à leur mission d'insertion. Cela a pu être dénoncé comme de la concurrence déloyale mais cela n'en est pas, car les entreprises de l'économie sociale remplissent des missions d'intérêt collectif (la création d'emplois de qualité pour les personnes exclues du marché du travail) que n'assument pas les agences d'intérim.

• La nécessaire articulation de la politique de développement des titres-services, avec les services existants d'aide aux familles :

La mesure titre-service est une mesure de type économique, or il semble qu'elle entre au moins en partie en interférence avec les politiques déjà anciennes d'aide aux familles, qui mettent à l'emploi des travailleuses qualifiées. Bien que les aides familiales ne soient pas des aides-ménagères, une partie de leurs tâches (la préparation des repas et les courses par exemple) peuvent être remplies par des

travailleuses titre-service, sans qu'il soit imposé de qualification spécifique à ces dernières. La qualité du service rendu est ici en jeu.

En outre, les services d'aide familiale agréés par les Régions modulent leur tarification en fonction du profil de leurs bénéficiaires, et reviennent plus chers aux ménages aisés que les travaux rémunérés grâce aux titres-services, déductibles fiscalement. À ce niveau, le « mauvais » emploi risque donc si l'on n'y prend garde, de chasser le « bon » emploi.

Une similitude de constats malgré les disparités régionales

Pour les acteurs de l'économie sociale, défendre la mesure titre-service n'est pas chose aisée : les disparités régionales sont grandes (en Flandre, ce sont les acteurs de l'intérim qui ont surtout développé l'emploi titre-service, et en Wallonie surtout les CPAS et l'économie sociale), et, on l'a vu, la qualité de l'emploi est très variable selon le type d'employeur, mais cet aspect des choses n'a jamais été admis officiellement par les autorités. Cela empoisonne tout débat global sur la mesure. Tant que le gouvernement fédéral ne prendra pas résolument parti pour le développement de la qualité de l'emploi titre-service en même temps que pour le développement de sa quantité (et le potentiel reste énorme en la matière), la situation restera inconfortable pour les entreprises à but social.

Beaucoup d'incertitudes pèsent sur leur viabilité future. La piste qui consiste à moduler l'intervention des pouvoirs publics en fonction du type de contrat et de l'ancienneté du travailleur mériterait d'être sérieusement explorée. Cette proposition figure d'ailleurs dans les memorandum des couples francophones et néerlandophones SAW-B² et VOSEC³. Heureusement, au Nord comme au Sud du pays et à Bruxelles, les fédérations d'économie sociale sont sur la même longueur d'ondes à ce sujet. La suite après le 10 juin...

² Sur <http://www.saw-b.be>

³ Sur <http://www.socialeconomie.be/>

CCFEE : une chargée de mission Europe au service des opérateurs

Pierre-Alain Gerbeaux

Voilà un an et demi que Catherine Geleyn est arrivée au poste d'agent-relais FSE de la Commission Consultative Formation Emploi Enseignement. Mais comme



Catherine Geleyn, agent-relais FSE

l'intéressée le souligne, le terme agent-relais est un peu restrictif, tout comme circonscrire la matière européenne au seul Fonds social européen, au demeurant essentiel, tant en budget qu'en âge (voir sur ce sujet le dossier de L'insertion n°71).

Sociologue de formation, elle a commencé à travailler dans le secteur de l'emploi à Bruxelles par la mise sur pied de la Maison d'enfants de l'ORBEm, qui fut la première crèche bruxelloise (et européenne !) pour les enfants des demandeurs d'emploi. Puis elle s'en est retournée à ses chères études comme chercheuse à l'ULB avant de prendre la direction de la Mission Locale de Saint-

Josse. Et selon elle, son poste actuel représente une bonne synthèse entre la recherche et le terrain.

Force est de constater que cette fonction instaurée au cours de la Programmation 94-99 du FSE a progressivement évolué, notamment sous l'impulsion de Catherine et d'Anne-Françoise Theunissen, secrétaire de la CCFEE, et c'est donc tout naturellement que la dénomination de chargée de mission Europe s'est imposée.

À l'interface des membres de la CCFEE (dont le Cabinet de la Ministre Françoise Dupuis), des opérateurs et de l'Agence FSE, la fonction vise à assurer l'information,

la communication, la promotion et le développement des programmes européens, tout en stimulant l'intérêt pour les thématiques européennes auprès des opérateurs bénéficiaires effectifs ou potentiels ; ce qui se traduit concrètement par trois grandes catégories d'actions.

Préparer les avis de la CCFEE

Rendre des avis et des recommandations sur les programmes opérationnels mis en œuvre avec les fonds structurels et bénéficiant, en tout ou en partie, à la Région bruxelloise. Répondre aux sollicitations des autorités compétentes en matière d'étude et d'évaluation des programmes européens, notamment en participant aux Comités de suivi du DOCUP Objectif 3 et du PIC EQUAL en Belgique francophone et germanophone. Ainsi, en 2006, l'avis n°68 relatif aux priorités bruxelloises à faire valoir dans la mise en application de la programmation 2007-2013 du FSE Troïka, pour la COCOF, a été remis à la Ministre Françoise Dupuis. En mars 2007, l'avis sur le système ECVET a été adopté.

Pour ces deux premiers types d'actions, la CCFEE s'est dotée d'une Cellule Europe¹, présidée par un membre de la CCFEE issue du monde associatif (actuellement il s'agit de Jean-Philippe Martin, directeur de la Mission Locale de Saint-Gilles et président de la FeBISP).

¹ Le terme cellule désigne un groupe de travail structurel de la CCFEE. Celle-ci est la continuité du comité d'accompagnement sur l'avenir des Fonds structurels initié en 2004





Informier et faciliter la recherche des opérateurs

Susciter le développement de projets européens, aider les organismes qui se porteraient candidats à concevoir les projets, les orienter vers les autorités compétentes et, le cas échéant, vers des partenaires potentiels. Assurer une veille des sites européens et diffuser les informations relatives à des appels à projets et propositions, à de nouvelles lignes budgétaires et à l'actualité liée, notamment, à la politique de la DG Emploi et Affaires sociales et de la DG Education et Culture.

Sur ce plan, la mise en œuvre du site web de la CCFEE² est un outil précieux. Ces actions prennent du temps car la diffusion de l'information ne se limite pas à un « copier-coller ». C'est aussi un travail de synthèse, de « traduction de la littérature européenne ». Il s'agit enfin de répondre individuellement aux opérateurs intéressés, d'expliquer, d'évaluer avec eux, en étroite collaboration avec l'Agence du FSE, s'ils correspondent aux critères visés avant qu'ils ne se lancent dans la rédaction d'une demande de concours.

Promouvoir les projets et les contacts

Relayer auprès des organes de suivi les développements et évolutions de partenariats, les innovations, les projets initiés localement. Valoriser les initiatives entreprises dans le domaine de la formation avec le concours du FSE et assurer l'échange d'expériences présentant un caractère multiplicateur et/ou novateur, par exemple, en participant à la mise en réseau territorial des partenariats EQUAL en Communauté française ; réseau mis en œuvre par le service Animation de l'Agence FSE en collaboration avec les 5 Comités subrégionaux de l'emploi et de la formation wallons et la CCFEE, de même que la participation aux Comités de suivi et aux Comités techniques d'évaluation du Programme d'Initiative Communautaire EQUAL Wallonie-Bruxelles.

Une chargée de mission au sein d'une équipe

Partie intégrante de l'équipe de la CCFE, la fonction implique de participer à l'ensemble des activités de la CCFEE (groupes de travail, réunions d'équipe, comités de rédaction pour l'élaboration d'avis et de recommandations de la CCFEE) en y

apportant la dimension européenne. C'est ainsi que Catherine a été impliquée dans les travaux sur des sujets tels que l'évaluation de la mise en œuvre du Contrat pour l'Economie et l'Emploi (C2E), programme 2005-2006, la présentation du Cadre Européen des Qualifications, l'emploi et la formation des femmes à Bruxelles...

Et pour la suite de 2007 ?

Un programme bien rempli avec la contribution au rapport belge francophone dans le cadre du programme européen « Education Formation 2010 » et la préparation de l'avis sur l'appel à projet « COCOF » du FSE 2007-2013 (à la suite de l'avis sur le PO), le suivi de l'avis ECVET et l'organisation, avec l'Agence FSE et le Cabinet de la Ministre Dupuis, de rencontres avec les opérateurs concernant la nouvelle programmation FSE Formation « COCOF ».

De manière continue, il y a aussi l'animation de la cellule Europe et la veille des sites européens (surtout les programmes comme Progress, susceptibles de compenser l'arrêt des programmes innovants et expérimentaux) et la mise en ligne d'infos diverses. Consultez donc régulièrement le site web de la CCFEE. Vous y trouverez bien sûr des renseignements sur les appels à projets FSE et FEDER mais aussi sur des programmes tels que Progress 2007-2013 pour l'emploi et la solidarité sociale (appel à 1 projet national pour l'égalité Hommes/Femmes), Atlantis 2007 (appel à propositions pour la coopération entre l'UE et les USA dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnelle), l'Année européenne du dialogue interculturel (appel à propositions pour l'organisation de manifestations dans le cadre de l'année 2008 du dialogue interculturel)...

Et n'hésitez pas à prendre contact avec Catherine Geleyn³, car elle considère son rôle de soutien aux opérateurs de terrain en termes d'information et de conseils comme une priorité constante.

² www.ccfée.be

³ Contact : Catherine Geleyn, CCFEE, rue de Stalle 67 à 1180 Bruxelles, 02 371 74 32, c.geleyn@ccfee ou agent-relais.fse@ccfee.be

Le point sur le projet d'ordonnance Mission Locale

Tatiana Vial Grösser

Fin septembre 2006, le Ministre de l'économie et de l'emploi Benoît Cerexhe a confié au cabinet PriceWaterhouseCoopers (PWC) l'étude des « missions et du cadre légal des Missions Locales (Mlocs) et des Lokale Werkwinkels (LW) dans la Région de Bruxelles-Capitale ». Ce travail devrait déboucher sur un texte législatif relatif aux Mlocs-LW. Pour ce faire, PWC a interviewé la FeBISP et les directions des 9 Mlocs, qui ont également rempli des documents concernant leurs missions, leur personnel et leurs financements. Le 2 mai dernier, le Ministre Cerexhe a reçu les directions des Mlocs, de Tracé Brussel et la FeBISP afin de leur « présenter le travail réalisé et de définir et clarifier le rôle des Mlocs et des Lokale Werkwinkels en Région bruxelloise ».

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le projet d'ordonnance devrait selon PWC pouvoir répondre aux 4 objectifs suivants : reconnaître la spécificité des Mlocs et LW et clarifier leurs missions, articuler leurs rôles et leurs missions dans le cadre de la réforme de la politique d'emploi (C2E et contrat de gestion de l'ORBEm, cf. Insertion n°68), répondre aux besoins d'un public plus fragilisé demandant un travail plus en profondeur, ingérable par d'autres institutions et assurer un resserrement de la gestion et une pérennisation des moyens.

Une définition du public-cible qui soulève des questions

Le public-cible demeure les chercheurs d'emploi fragilisés. Cependant, leur définition pose encore de nombreuses questions :

- Les chercheurs d'emploi de longue durée et infra-qualifiés ayant au maximum un diplôme de l'enseignement primaire : cela risque d'engendrer une incohérence avec le décret ISP (décret COCOF du 27 avril 1995) qui fixe le public ISP comme étant les personnes ayant au maximum le niveau (pas le diplôme) de l'enseignement secondaire supérieur.

- Les jeunes en décrochage scolaire : un nouveau public à prendre en charge.
- Les primo-arrivants : là encore, la définition gagnerait à être précisée.
- Le chercheur d'emploi qui en raison du caractère intégré de la mission dévolue aux Mlocs est orienté par l'ORBEm vers ces structures.

Pour ces publics, les Mlocs deviendraient leur référent tout au long du parcours d'insertion. Ce rôle reste encore à clarifier : s'agit-il d'un point d'ancrage pour le public ou les Mlocs devront-elles chapeauter les autres opérateurs ISP ?

De la prospection des entreprises et des missions déléguées

Les Mlocs seraient officiellement chargées de la prospection des Très Petites Entreprises (TPE). S'agit-il d'un rôle pertinent puisque le public de l'ISP est plus facile à placer au sein des grandes et moyennes entreprises qui peuvent « parier » plus facilement sur un travailleur que les TPE ?

Une série de missions leur seraient attribuées pour le compte de l'ORBEm : support à l'inscription du CE, soutien à l'élaboration du CPP et gestion de tout ou d'une partie du parcours d'insertion de leur public.

Agrément et financement

La reconnaissance se fera sur base d'un agrément régional pluriannuel, ce qui permettra un financement structurel plus stable et avec des modalités simplifiées et un lien avec les résultats qui reste à définir. Liée à l'agrément, la question de la composition des Conseil d'administration des Mlocs a été posée

Une consultation à continuer

Le Ministre Cerexhe a affirmé que les Mlocs seront à nouveau consultées sur le projet de texte élaboré d'ici « quelques semaines », ce qui est nécessaire au vu des nombreux points encore à éclaircir.

Politique revue de débats se penche sur Bruxelles et les Bruxellois

La Belgique a, entre autres caractéristiques, celle-ci : contrairement à ce qui se passe dans beaucoup de pays, son personnel politique dirigeant n'habite pas dans la capitale. Faute d'avoir les moyens d'être un acteur, Bruxelles est surtout un enjeu. Qu'en pensent les Bruxellois ? Certains d'entre eux ne veulent plus jouer les suppléants des deux communautés. Une chance pour le fédéralisme belge, ou une manifestation de repli sur soi ? Politique lance le débat.

Le retour des Bruxellois : la troisième région s'invite à la table, in Politique revue de débats n°49, avril 2007



Étude sur l'accueil des primo-arrivants dans les 19 communes

L'Agence Alter (avec Tempera pour la partie néerlandophone) ont réalisé, à la demande du Pacte Territorial pour l'Emploi, une étude sur l'accueil des primo-arrivants dans les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Les pratiques existantes sont détaillées et des constats sont faits : pratiques nombreuses et variées, peu ou pas de coopération intercommunale, besoin d'une harmonisation. Et une question : logiquement, une étude sur les besoins des primo-arrivants devrait être faite pour savoir si l'offre étudiée ici correspond aux besoins. En savoir plus ? L'étude est disponible sur le site www.pactbru.irisnet.be/site.

Le contrat pour l'Économie et l'Emploi

Le contrat pour l'Économie et l'Emploi (C2E) est un programme établi en 2005 par les partenaires sociaux et économiques bruxellois pour une durée de 5 ans. Il contient toute une série de mesures concrètes afin de dynamiser l'économie et favoriser l'emploi des Bruxellois dans leur région. Dans son rapport annuel récemment publié, l'Union des Entreprises

de Bruxelles (UEB) en esquisse une première évaluation à mi-parcours. Bien des questions sont posées : manque de publicité, traduction peu claire des objectifs en chantiers opérationnels, danger de saupoudrage des moyens. D'après l'UEB, le succès final du C2E dépendra de la manière dont certains points seront pris en compte. Et notamment l'attention portée aux besoins des entreprises par rapport à la demande de compétences. Mais encore faut-il pouvoir identifier des résultats tangibles. L'analyse coût/bénéfice n'est pas possible à l'heure actuelle et l'évaluation se borne à dresser une longue liste de tâches dont on saisit mal l'impact sur l'économie bruxelloise. Enfin, l'UEB dénonce l'insuffisante collaboration entre les différentes autorités actives au sein de la Région et le manque d'implication des autres régions concernées par la grande zone économique qui regroupe Bruxelles et sa périphérie. Le bilan est donc plus que mitigé mais les entrepreneurs bruxellois rassurent les observateurs attentifs que nous sommes que les objectifs peuvent encore être atteints à grand coup de vigilance en matière de fiscalité, de simplification administrative et de mise en place de partenariat entre secteurs public et privé.

Le Vade Mecum 2001-2007 de la protection sociale en Belgique

Disponible sur : http://www.socialsecurity.fgov.be/FR/nieuws_publicaties/publicaties/index.htm

Le régime de financement des régions est-il adapté à la situation de la Région de Bruxelles-Capitale ?

La question a été posée dès sa naissance comme une condition particulièrement importante du développement régional. Les réflexions se sont développées à ce sujet parce que certaines lectures ont conforté l'idée d'un sous-financement structurel de la Région. De plus, les accords du Lambermont de 2001 ont modifié le système de financement instauré en 1989 dans un sens qui n'a pas résolu la question. Pol Zimmer met en perspective l'évolution de la situation budgétaire bruxelloise durant la période 1990-2005. Après avoir rappelé succinctement les mécanismes de financement actuels, il examine l'évolution des recettes de la région et les compare avec celles des deux autres régions. Il reprend enfin l'évolution des dépenses en mettant en exergue l'influence de la position institutionnelle spécifique de la

région. Ce parcours suggère que la Région bruxelloise est à la croisée de deux dynamiques : d'une part, la réforme du Lambermont a mis les régions, et singulièrement la Région de Bruxelles-Capitale, sur le chemin d'une plus grande autonomie financière. D'autre part, elle est confrontée à la prise en charge de surcoûts structurels importants vu sa centralité et la multiplicité de ses statuts.

ZIMMER, Pol, La situation budgétaire de la Région de Bruxelles-Capitale, in Courrier hebdomadaire du CRISP n°1941, 2006, 52 p.

Memorandums

- De la FEDITO Bruxelles : disponible sur : http://www.feditobxl.be/actualites.php?id_actu=69
- De la CNAPD : disponible sur : http://www.cnapd.be/___CNAPD1.1/DocATElecharger/memorandumCNAPD_juin2007_web1.pdf
- De la FCSS et de la FCSSB-FBCMw

5^{ème} rapport de collaboration inter-centres d'action sociale globale

Ce rapport revient sur le droit au logement, la libéralisation du marché de l'énergie, la problématique des petits revenus.

L'Europe du chômage

Entre autres articles : L'Europe du chômage : enjeux et dynamiques socio-politiques d'un échec (D. Chabanet et J. Faniel) ; La main invisible de l'Union européenne et l'europeanisation silencieuse des débats publics sur le chômage (C. Lahusen)

Politique européenne n°21, Sous la direction de Didier Chabanet et Jean Faniel. ISBN : 978-2-296-02851-7 • avril 2007 • 210 pages

Des memorandums pour l'économie sociale

Un soutien du fédéral à l'économie sociale est nécessaire pour régler les problèmes dans les matières emploi, titres-services, fiscalité, services de proximité, mais aussi pour permettre une communication efficace du secteur vers l'ensemble de la société. La FeBISP a participé aux memorandums francophones de ConcertES (concertation francophone des organisations représentatives de l'économie sociale) et SAW-B, mais nous vous recommandons également la lecture du memorandum de la coupole flamande VOSEC. Pour obtenir les différents memorandums, allez sur : http://www.febisp.be/Menu_feBISP/services_F.html, rubrique des documents pratiques disponibles en ligne.



D comme Dix et Déménagement. Le rapport d'activités 2006 de la FeBISP

La publication du rapport d'activités est toujours un moment particulier. On y mesure le chemin parcouru, les efforts de chacun, les objectifs atteints et ceux qui nécessiteront encore et en premier lieu des responsables des associations membres qui font vivre la FeBISP. Ensuite, la FeBISP n'est qu'une petite partie de l'iceberg, son travail n'a de sens que parce que dans leur recherche d'une meilleure insertion sociale.

Trois grandes tendances

Le développement d'initiatives

(ILDE, El...) nous ont apporté de nouveaux membres. Tout un nouveau pan de notre travail s'est ouvert : conseils et aides sur les dossiers des initiatives, représentations

réseaux et fédérations. Mais aussi prise en charge de dossiers techniques comme la TVA, le financement des titres-services, le programme de transition professionnelle...

Ainsi, la méthode FeBISP

nous pouvons les représenter

socioprofessionnelle,

régionales de l'emploi :

domaine de la formation,

comme la construction et l'aphasie... Progressivement, les opérateurs de formation se familiarisent et s'approprient l'approche « par compétences ». Tout ce travail va se poursuivre

propres à l'insertion des publics adultes.

Enfin, vous n'êtes plus sans l'ignorer, 2006 a été une année riche en activités puisqu'elle coïncide avec les dix ans d'existence de la FeBISP et que nous avons tenu

Mais que ce bref résumé ne vous empêche pas de prendre connaissance de notre dossier, il sera sans doute plus parlant. Voir également www.febisp.be.





Les travaux de la FeBISP avec ses membres

Nos membres, ce sont les OISP mais aussi les Initiatives Locales de Développement de l'Emploi (ILDE) et les Entreprises d'Insertion (EI). C'est ainsi qu'en 2006, les candidatures de 3 nouvelles ILDE et 1 EI ont été approuvées. Ce qui porte désormais à 13 nos membres d'économie sociale d'insertion.

Outre le groupe de travail Missions Locales, 3 groupes ont fonctionné avec les opérateurs de formation ISP. Du côté de l'ESI, changement notable puisque le groupe de travail s'est mué en Assemblée de travail.

A) Formation, pédagogie, compétences

• Groupe de travail « ISP Construction »

Réunissant les 7 associations membres de la FeBISP actives dans le secteur de la construction, ce groupe a travaillé sur la comparaison des compétences visées dans leurs actions de formation avec celles qui sont définies dans le référentiel de la CCPQ pour le métier maçon en vue de se situer collectivement par rapport au projet de programme de référence « maçon » de Bruxelles Formation.

• Groupe de travail « transversal péda »

Sur base d'un état des lieux des nouvelles demandes survenues dans le cadre du partenariat entre Bruxelles Formation et les OISP, les membres du groupe de travail décident de redéfinir collectivement les caractéristiques du dispositif ISP, de leurs pratiques pédagogiques pour se positionner dans un second temps par rapport à l'évolution de la formation professionnelle, notamment sur le dispositif EQVET (6 réunions).



La truelle, un outil indispensable aux maçons

• Groupe de travail « ISP-Alpha »

Les opérateurs d'alphabétisation ont réaffirmé à la FeBISP son mandat de porte-parole institutionnel sur toutes les questions se rapportant au dispositif ISP et entre autres, en lien avec Bruxelles Formation. Au centre de leurs préoccupations : la volonté de défendre la spécificité de leurs actions d'alphabétisation en tant qu'OISP pour un public de demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Parallèlement, à la demande des opérateurs ainsi que de Lire-et-Ecrire (LEE), la FeBISP participe depuis 2006 à la plate-forme pédagogique animée par LEE pour assurer la cohérence des niveaux pédagogiques et institutionnels de leurs actions.

B) L'approche par compétences

La FeBISP a organisé pour ses membres une information sur l'approche par compétences telle que pratiquée dans l'enseignement. Des représentants de l'Inspection de l'Enseignement Technique et Professionnel de la Communauté française ont ainsi animé 5 après-midi d'information.

C) Les dossiers spécifiques aux Missions Locales

En plus des 2 dossiers ci-dessous, le Groupe de travail Missions Locales de la FeBISP a également préparé les dossiers traités au Comité de coordination Missions Locales-OOTB-ORBEM et ceux le concernant au comité de concertation FeBISP-Bruxelles Formation.

• Le projet « d'ordonnance Missions Locales »

Le groupe de travail s'est concentré en grande partie sur ce dossier en 2006 pour aboutir à une contribution diffusée auprès des pouvoirs publics concernés (ministres et parlementaires) et des partenaires sociaux.

Parallèlement, le Ministre de l'emploi Benoît Cerexhe a confié au second semestre 2006 au cabinet PriceWaterhouseCoopers (PWC) la réalisation d'une étude des missions et du cadre légal des Missions Locales et des werkwinkel dans la région de Bruxelles-Capitale.





Cette étude doit déboucher sur la délivrance d'un texte législatif. Dans ce cadre, les Missions Locales et la FeBISP ont été interviewées par les consultants de PWC et ont fourni un travail documentaire relatif à leurs missions, leur personnel, leurs financements. 2007 sera peut-être l'année de concrétisation d'un projet d'ordonnance.

• **Le dossier FSE « projets innovants » coordonné par Bruxelles Formation**

Des discussions en 2006 étaient à prévoir mais le comité de concertation a été unilatéralement suspendu sine die par les représentants de Bruxelles Formation. La FeBISP a préparé ce dossier avec ses membres pour discuter avec le Cabinet Dupuis. Cette procédure de gestion ne sera donc plus reconduite pour la programmation FSE 2007-2013 et les Missions Locales bénéficieront aussi d'un préfinancement pour ces actions.

• **Comité de coordination Missions Locales – ORBEM – OOTB**

La FeBISP participe en tant qu'invité permanent à cet organe. Au gré des dossiers traités, la FeBISP les prépare avec ses membres (les Missions Locales) et assure leur présentation.

D) ESI : du groupe de travail à l'Assemblée de travail

Le groupe de travail « économie sociale d'insertion » de la FeBISP, qui avait fonctionné de 2001 à 2005, acceptait en son sein tout travailleur employé chez un de nos membres OISP et intéressé par les questions d'économie sociale. En 2006, il est devenu une « Assemblée de travail ESI ». Désormais, à l'instar des OISP, chaque structure membre doit désigner deux personnes mandatées (une effective et une suppléante) pour participer à nos assemblées de travail et à nos assemblées statutaires.

6 assemblées de travail se sont déroulées au cours desquelles de nombreux sujets ont été examinés tels par exemple : les règles de subventionnement 2006, l'emploi de travailleurs sous statut PTP ou ACS dans les ILDE qui a donné lieu à la mise en route d'un groupe de travail PTP, l'examen de mesures d'emploi (« Article 60§7 subvention majorée économie sociale », ACTIVA), grille d'analyse et typologie des ILDE et EI en fonction de leurs finalités, etc.

Tout au long de l'année, notre objectif a été d'assurer, autant que possible, un financement adéquat et équitable aux projets d'économie sociale bruxellois, et de sensibiliser les autorités régionales à la nécessité d'augmenter les budgets alloués à la politique d'économie sociale d'insertion. En outre, puisque les subsides régionaux ne sont pas l'unique source de financement, nous nous sommes impliqués dans la question des aides à l'embauche

accessibles aux personnes en situation de public-cible et en particulier à la mesure PTP. Au sein d'un groupe de travail de la CENM (Confédération des Entreprises du Non Marchand),



Jean-Philippe Martin, président de la FeBISP, lors de la séance académique de novembre 2006

nous avons planché sur la question de la quote-part de remboursement des titres-services par le Ministre fédéral de l'emploi, et avons « limité la casse » pour l'économie sociale d'insertion en préservant la possibilité de combiner les aides ACTIVA et SINE avec les titres-services.

La fin de l'année a été consacrée à un travail, en sous-groupe, sur les questions de TVA, puisqu'un arrêté de 2000 prévoit que les initiatives d'économie sociale d'insertion ont accès, sous certaines conditions, à un taux réduit à 6%. Sur cette question, relevant du

niveau fédéral, nous n'avons pas élaboré de stratégie définitive et le travail se poursuivra en 2007.

Parallèlement, la FeBISP assure un appui individualisé à ses membres. En ont ainsi bénéficié en 2006 : l'ASBL Coften pour son projet Technofor, la Mission Locale de Forest pour son projet d'ILDE employant des PTP dans les métiers du bâtiment, Convivial ASBL, la Mission Locale de Molenbeek (projet de resto social « Les uns et les autres »), Espace Bien-Être ASBL, la Chom'hier ASBL (projet de resto social), la société coopérative à finalité sociale XL Services, le projet STIC de la Mission Locale de Saint-Josse, l'ASBL Gammes et le projet de « Café Signes » de l'ASBL Infosourds.

La FeBISP : représentante institutionnelle de l'ISP et de l'ESI bruxelloises

A) La FeBISP à la CCFEE (Commission Consultative Formation Emploi Enseignement)

La FeBISP a participé à l'ensemble des travaux de la CCFEE et de sa cellule exécutive et s'est investie via le président de la fédération dans la conduite du groupe de travail relatif à la programmation 2007-2013 des fonds européens. La CCFEE s'est notamment





penchée sur le dispositif de formation en alternance, a remis un avis notamment sur le C2E et sur la formation et l'emploi des femmes en Région bruxelloise, a collaboré au lancement d'une recherche pour un nouvel état des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles, a émis des recommandations pour une meilleure articulation entre formation, emploi et enseignement, a mis sur pied une « cellule Europe » et a remis un avis sur les priorités du programme FSE-Troïka 2007-2013.

B) La FeBISP au Bureau de l'Alternance

Dans l'avancement des travaux, deux points prioritaires : premièrement, la finalisation et la diffusion d'une brochure de promotion du dispositif de l'alternance et du Bureau. Deuxièmement, la révision des finalités et du fonctionnement du BPA.

C) La FeBISP à la Chambre de la Formation du Conseil de l'Education et de la Formation

La FeBISP a assidûment participé aux travaux du CEF (7 réunions). Entre autres objectifs : sa volonté de participer à l'amélioration d'une coordination des opérateurs d'enseignement et de formation professionnelle ainsi que de sensibiliser les membres de la Chambre de la Formation aux spécificités du dispositif ISP.

D) La FeBISP à la COCOF

La FeBISP a participé au groupe de travail de la COCOF (5 réunions du groupe de travail + 3 visites OISP) ayant abouti à la réactualisation de la Brochure COCOF « Un atout pour votre avenir », intitulée « Comment voir l'avenir autrement, une formation ? » diffusée en septembre 2006.

La FeBISP a participé au comité technique d'accompagnement animé par la COCOF et le FSE relatif à l'enquête sur le public ISP menée par le TEF de l'Institut de sociologie (5 réunions).

Fin septembre 2006, le comité a suspendu ses travaux, interpellant l'Université Libre de Bruxelles (ULB) sur l'aboutissement de l'analyse qualitative de l'évolution du public, de l'offre de formation, du rapport entre l'offre et la demande de formation qui devait aboutir à des recommandations.

E) La FeBISP au Comité de concertation avec Bruxelles Formation



Gabriel Maissin, administrateur délégué de la FeBISP, Patrick Dezille, directeur adjoint de la Mloc de St-Gilles et Marc Thommès, directeur général adjoint de Bruxelles Formation, lors de la séance académique de novembre 2006

Deux réunions (février et avril) ont eu lieu pour poursuivre les dossiers discutés en 2005. Un accord sur le cadre d'utilisation de l'outil informatique Corail a pu être finalisé. Le dossier relatif aux projets pilotes des Missions Locales a également été à l'ordre du jour avec deux points distincts (l'interprétation et l'application du cahier des charges relatifs à ces actions ; la mise en oeuvre du cofinancement FSE) mais en juin, les représentants de Bruxelles Formation ont décidé de suspendre ce comité.

Néanmoins, le cabinet Dupuis a repris l'initiative en réorganisant le comité de concertation de manière tripartite (Cabinet, FeBISP, Bruxelles Formation) et une reprise de contact a eu lieu fin décembre.

F) La FeBISP au Comité de suivi EUROPASS

Le supplément au certificat est l'un des cinq documents faisant partie du portfolio « Europass » et visant à améliorer la transparence des qualifications pour faciliter la mobilité des citoyens qui souhaitent se former ou travailler en Europe. Ce groupe s'est penché sur la faisabilité de l'octroi en Communauté française d'un supplément au certificat (3 réunions) en vue d'aboutir à une proposition d'avis qui définisse les organismes d'enseignement ou de formation aptes à délivrer ce type de documents.

G) Participation à la consultation relative à la Communication de la Commission européenne sur les « services sociaux d'intérêt général »

Dans le cadre de cette communication sur les services sociaux d'intérêt général, un processus de consultation des États membres, des fournisseurs de services et des





utilisateurs a été lancé. Un questionnaire a été adressé aux acteurs concernés au sein des États membres, parmi lesquels figurent les ONG. C'est en cette qualité que la FeBISP a été invitée à répondre. Suite à l'envoi de sa contribution, la FeBISP a ensuite été associée aux réunions de réflexion destinée à finaliser la contribution de la Belgique qui, à l'instar des autres États membres, devait transmettre sa proposition à la Commission pour le 3 janvier 2007.

H) Relations et travaux avec l'ORBEm

• La réforme du partenariat ORBEm-OISP

Dans le but de s'adapter aux besoins des publics mais aussi des nouveaux textes en vigueur (ordonnance du 26 avril 2003 et de l'Arrêté d'exécution du 15 avril 2004 relatifs à la gestion mixte du marché de l'emploi), l'ORBEm a lancé sa réflexion sur la réforme du partenariat.

La FeBISP et l'OOTB ont ainsi été conviés à une première réunion d'échange en décembre 2005. Parallèlement, dès septembre, la FeBISP avait mis l'accent sur l'information (enjeux et contexte) et la consultation de l'ensemble de ses membres informés ; chacun a été consulté individuellement.

L'année 2006 fut ainsi ponctuée de multiples réunions entre la FeBISP et le service partenariat de l'ORBEm. Les travaux ont permis fin septembre 2006 de s'accorder sur la définition des termes et la liste des opérations obligatoires (divisées en une série de tâches) à réaliser avec le public accueilli. La définition de celui-ci a aussi fait l'objet de discussions.

Enfin, le dernier trimestre a servi à réfléchir à l'adaptation du mécanisme de financement. Seul bémol, pour les Missions Locales, ces textes doivent aussi être en cohérence avec une ordonnance annoncée dans l'accord de gouvernement mais qui, pour l'heure, reste à élaborer, ce qui devrait prendre encore plusieurs mois même si un premier pas a été franchi avec l'étude confiée au cabinet PriceWaterhouseCoopers.

C'était prévisible, ce chantier s'avère plus long que le délai prévu par l'ordonnance et l'arrêté



Charles Picqué, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, Gabriel Maissin, administrateur délégué de la FeBISP et Eddy Courthéoux, directeur général de l'ORBEm, lors de la journée d'étude de février 2006

sur la gestion mixte. Déjà pour 2007, l'ORBEm a reconduit le conventionnement tel que prévu par les préprogrammes fixés en 1991.

• Suivi du RPE

C'est au travers des comités de suivi et d'accompagnement que la FeBISP représente les OISP. Ce fut l'occasion de relayer les difficultés rencontrées par nos membres dans la mise en œuvre technique et technologique du réseau mais aussi leur satisfaction à l'égard de la disponibilité et de l'écoute de leurs interlocuteurs du service RPE pour rechercher des solutions viables. La triangulation ORBEm/OISP/Bruxelles Formation relative aux transferts de données entre New IBIS et Corail a nécessité un effort important des OISP et a pointé de multiples difficultés que nous avons systématiquement relayées.

Pour faciliter l'intégration de l'outil New IBIS au sein des OISP de formation, le service RPE de l'ORBEm a instauré un Comité d'accompagnement destiné à discuter des difficultés techniques que rencontrent les utilisateurs, y compris pour les transferts d'informations vers la base de données Corail de Bruxelles Formation. Un tel comité est aussi nécessaire pour les Missions Locales, ce que la FeBISP a réclamé à de nombreuses reprises. Des réunions ont été organisées par le service RPE, néanmoins la mise en place structurelle d'un tel comité ne s'est pas encore faite.

• La lettre du RPE

Depuis son lancement en mai 2005, la FeBISP collabore à l'outil de communication du réseau qu'est « La lettre du RPE » en rédigeant ou relayant des articles et des infos de ses membres et en participant au Comité de rédaction.

I) Plate-forme de l'économie sociale

La FeBISP a participé de façon très active aux 12 réunions de la plate-forme de concertation de l'économie sociale bruxelloise qui ont eu lieu en 2006. Elle a alimenté les débats avec les apports et points de vue de ses membres collectés lors des assemblées de travail et des nombreux contacts avec les projets et futurs projets. L'aller-retour a été permanent, puisque chaque avis ou décision de la plate-forme a été présenté et commenté aux participants. Les réunions de la plate-forme ont été systématiquement préparées, qu'elles aient porté sur des points techniques (formulaire, articles 60, projet d'Arrêté d'exécution, etc.), sur des demandes d'agrément ou sur des points généraux, tel celui des priorités à établir – le travail s'avère long – pour l'économie sociale à Bruxelles.





J) Participation de la FeBISP au projet « Equal Créasoc »

En mars 2006, la FeBISP signait une convention avec l'EPFC (Enseignement de promotion et de formation continue de l'ULB, organisateur d'un Postgraduat en gestion d'entreprise d'économie sociale) et l'IRG (Institut Roger Guilbert, organisateur d'un graduat à destination des agents d'insertion socioprofessionnelle), par laquelle nous nous engageons à réaliser une enquête sur les besoins de formation des travailleurs des champs de l'économie sociale d'insertion et de l'insertion socioprofessionnelle en région de Bruxelles-Capitale. Des conclusions de ce rapport est née une formation courte destinée aux porteurs de projets d'économie sociale.

K) La FeBISP au jury de sélection des projets BoBIES

BoBIES signifie « Bourse bruxelloise d'impulsion en économie sociale et durable ». Cette initiative, coordonnée par SAW-B et soutenue par les ministres Evelyne Huytebroeck et Benoît Cerexhe, avait pour but de faciliter la création d'activités innovantes en matière d'économie sociale et durable à Bruxelles, et de compléter l'éventail des activités actuellement soutenues via les dispositifs existants. 17 dossiers de candidature ont été examinés et 6 ont obtenu ensuite le financement d'une étude de faisabilité.

L) La FeBISP à la Concertation francophone des fédérations d'économie sociale

En 2006 tout comme en 2005, la FeBISP a régulièrement participé aux réunions de la concertation francophone ConcertES, plus particulièrement pour tenter de régler la question de l'accès des EFT et AFT à la mesure de mise à l'emploi SINE.

M) Participation à des événements de communication visant l'ESI

La Semaine 2006 de l'économie sociale en mars (tenue d'un stand d'information commun avec OOTB) et un Midi de la Solidarité en décembre 2006 avec pour thème les perspectives de l'économie sociale, depuis le niveau local jusqu'au niveau européen.

N) Participation au Pacte associatif

Gabriel Maissin, en sa qualité d'administrateur délégué de la FeBISP, a participé à une initiative de réflexion prospective du Centre bruxellois de coordination sociopolitique organisée dans le prolongement du guide des associations membres du CBCS. Cette initiative a pris la forme d'interviews de 12 interlocuteurs significatifs de l'associatif bruxellois puis, en 2006, de 2 tables rondes avec ces 12 personnes, pour des échanges selon 4 axes. Le n° 157, juin 2006, de la revue BIS (Bruxelles Informations Sociales) relate cette initiative et son contenu.

Le Fonds social européen (FSE)

A) L'élaboration de la nouvelle programmation bruxelloise des Fonds structurels européens

En 2006 s'est achevée la programmation actuelle des Fonds structurels européens. Pour la suivante (2007-2013), Françoise Dupuis, ministre de la formation professionnelle, a été chargée par le Collège de la Cocof de préparer le volet Cocof du futur document de programmation (Programme opérationnel) Wallonie/Cocof/Communauté française, en lien avec le gouvernement bruxellois.



Guy De Smedt, directeur de l'Agence Fonds Social Européen

Dans sa tâche, la ministre s'est appuyée sur le groupe de travail « suivi de l'Objectif 3 et avenir des Fonds structurels européens » de la CCFEE. Ce groupe présidé par la FeBISP et animé par l'agent-relais FSE de la CCFEE avait remis deux projets d'avis en 2004 et 2005. Rebaptisé comité d'accompagnement, il a remis un projet d'avis adopté par la CCFEE en juin.





B) Le système de préfinancement structurel FSE

Au vu de la longueur du déroulement de la procédure de « préfinancement » 2005, les contacts FeBISP - Cabinet Dupuis avaient repris dès la rentrée de septembre 2005 pour préparer 2006. Et il est vrai que le « cru 2006 » s'est considérablement mieux passé puisque le préfinancement des OISP (une avance de trésorerie de 9 mois) FSE est arrivé début mai (4 mois, soit 1 seul de plus qu'annoncé).

Mais ce dossier comportait de grandes incertitudes pour 2007 et dès le 2^{ème} semestre 2006, nous avons questionné le cabinet Dupuis sur le sujet. En l'absence de véritable mise en œuvre d'un appel à projets (qui n'est pas envisagée avant le 2^{ème} semestre 2007), la ministre Françoise Dupuis a poursuivi le mécanisme structurel de préfinancement.

Représenter les employeurs du secteur non marchand

A) Mandats dans les instances patronales et paritaires

La FeBISP développe un réseau de représentations dans les différentes instances afin d'assurer la représentation patronale du secteur de l'ISP. Elle est membre de la Chambre ISP de la Fédération des Employeurs du Secteur de l'Education permanente et de la Formation des Adultes (Fesefa) en détenant trois mandats au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale.

Par un effet de cascade, cette représentation permet à la FeBISP d'être représentée ou de siéger sur le banc patronal d'instances comme le Fonds Maribel social, le Fonds de formation du secteur socioculturel et sportif, la Commission paritaire 329, la sous-Commission paritaire 329.02, la Confédération bruxelloise des entreprises non marchandes et le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale. Les points abordés dans ces instances sont parfois décisionnels et impliquent que la FeBISP y relaie la position de ses membres.

- La Confédération Bruxelloise des Entreprises non marchandes (CBENM)

Depuis le mois de septembre 2006, la CBENM siège au Conseil économique et social de la

Région de Bruxelles-Capitale. Gabriel Maissin et Christian Kunsch sont mandatés effectifs, Anke Groten et Marc Dumont sont suppléants.

Amené à donner des avis sur les législations régionales et à alimenter la concertation sociale, le CESRBC traite de toutes les grandes questions concernant le développement de la Région. En 2006, la CBENM a pris position sur plusieurs dossiers dont le relevé des besoins prioritaires en termes de création d'emploi dans le cadre du C2E, la gestion des relations avec les autres structures de représentation patronale (CENM, UFENM, VCSPO), la signature de la Charte de la diversité à Bruxelles, la réflexion sur le pacte associatif.

- La Commission paritaire 329

Suite à la scission de la Commission paritaire 329, des champs de compétence ont



Christian Kunsch, directeur de la mutualité Saint-Michel et Georges Bernaerts, directeur de l'asbl Arpajje, lors de la séance académique de novembre 2006

été définis. La FeBISP possède deux mandats de représentation.

- L'un à la Commission paritaire (plénière) 329. Celle-ci est compétente pour les organisations de formation professionnelle, de formation complémentaire et de recyclage.

- L'autre mandat de la FeBISP se situe en sous-Commission paritaire 329.02. Son champ de compétence est circonscrit aux organisations qui ont un siège social en Région de Bruxelles-Capitale et qui sont reconnues et/ou subsidiées par la Commission communautaire française.

En ce qui concerne le sous-secteur d'activités de la formation professionnelle, deux conventions collectives de travail ont été signées en 2006 visant à préciser les dispositions de CCT existantes signées dans le cadre de l'ANM.

- Fonds social socioculturel et sportif

En 2006, le Fonds « Groupes à Risque » de la Commission paritaire 329 a initié un appel à projets-pilotes intitulé « Elaborez votre plan de formation ». Cette initiative a pour objectif d'aider les associations à construire un plan de formation. Une première phase de l'appel a permis de sélectionner 13 projets dont une majorité émanant d'opérateurs ISP.





• **Le Maribel social**

En 2006, en matière de gestion administrative, le Fonds a mis au point un règlement administratif englobant toutes les procédures de liquidation des subventions. La FeBISP a assuré pour cette procédure un rôle d'avis. Par ailleurs, elle a également été attentive aux clés de répartition instaurées suite à la scission de la Commission paritaire 329 en sous-Commissions.

B) Le Comité de pilotage tripartite

La FeBISP assume la responsabilité patronale au Comité de pilotage tripartite investi d'un rôle de vérification et de contrôle des modalités de mise en œuvre de l'accord non marchand 2000/2005. Parmi les dossiers abordés par la FeBISP (volet régional et volet communautaire) figuraient : identification des masses salariales annuelles pour financer l'accord non marchand ; aménagement de la fin de carrière ; formation continuée ; examen et appui des recours individuels ; qualification et expérience utile des formateurs des équipes pédagogiques ; prise en charge du différentiel ACS (établissement du cadastre et mode de calcul)...

C) Suivi des relations sociales

Soucieuse de construire une dynamique de négociation collective avec ses différents partenaires, la FeBISP s'efforce d'assurer un suivi des relations sociales avec ses membres. Les relations sociales sont jalonnées de conseils prodigués aux membres pour toute question concernant les relations collectives de travail, la rédaction d'un règlement de travail, l'application de la législation comme les conventions collectives de travail, sectorielles ou sous-sectorielles. À ce titre, la FeBISP travaille en collaboration avec la CESSOC et les fédérations d'employeurs du secteur socioculturel à la rédaction d'un recueil commenté des conventions collectives de travail.

D) Etude exploratoire « fin de carrière »

En 2006, la FeBISP a mis à l'étude une proposition de convention collective de travail propre au secteur qui amènerait les conditions de l'application de la prépension en imposant le remplacement systématique du travailleur prépensionné pour maintenir le volume de l'emploi

et la répartition de la charge de travail. Pour envisager la faisabilité, une simulation basée sur les données cadastrales recensées en 2005 mises à jour a été réalisée. L'analyse a été faite sur trois années en tenant compte de l'évolution des paramètres. Toutes les hypothèses envisagées permettent de conclure à une économie sur les coûts salariaux.

E) Elaboration de cadastres

En vue de dégager les possibilités financières et donc les marges d'action de l'exercice, la FeBISP établit les cadastres suivants : heures de réduction du temps de travail pour le calcul de l'embauche compensatoire ; masses salariales pour le calcul de la formation continuée et du financement des partenaires coordinateurs. En 2006, des éléments de calcul destinés à cerner l'activité de guidance des opérateurs ont été ajoutés à cette opération de récolte des données.

F) la gestion des Fonds paritaires propres à l'ISP

• **Le Fonds de formation continuée ISP**

Le travail du banc patronal représenté par la FeBISP au Comité de gestion du Fonds a principalement consisté à l'élaboration d'un plan de formation pour l'année ainsi qu'à la vérification de la conformité des projets de formation au plan. Outre les formations certifiantes, les formations dispensées ont visé à augmenter la maîtrise d'outils nécessaires à l'accomplissement des tâches et l'acquisition de nouveaux savoirs, savoir-être ou savoir-faire. Au total, un budget d'environ 82.000 euros a été consommé pour 8.293 heures qui ont bénéficié à 314 travailleurs. En outre, 15 travailleurs se sont engagés dans un programme de formation certifiante.

• **L'asbl Réduire & Compenser**

La FeBISP a lancé fin décembre 2005, auprès de tous les employeurs inclus dans le champ d'application de la CCT (volet Commission paritaire 329.02),



Huong Ngo, gestionnaire du Fonds de formation continuée



Valérie Dancart, gestionnaire de R & C





une enquête afin d'établir le cadastre destiné à évaluer le volume d'heures généré par la réduction du temps de travail pour l'exercice suivant. Ces données permettent ainsi de dégager un cadastre RTT, qui est ensuite transmis par la FeBISP aux autorités subsidiaires via le Comité de pilotage tripartite. Pour 2006, le mécanisme a permis la création de 25 ETP.

Les missions assignées à la FeBISP (par une convention de services entre la FeBISP et l'asbl « CP 329 Réduire et Compenser ») dans le cadre de la gestion administrative et comptable de l'asbl « CP 329 Réduire et Compenser » sont nombreuses. Outre l'encodage et la mise à jour des données du cadastre de l'emploi pour les associations d'insertion socioprofessionnelle, tombant sous l'application de la Convention Collective de Travail du 1^{er} juillet 2002, la FeBISP assume la diffusion et la gestion des appels d'offres d'embauche compensatoire. Elle assure la gestion administrative et comptable relative aux demandes d'heures de compensation.

L'information et la communication

A) Rénovation et multiplication des supports

• Le magazine L'insertion

En 2006, nous avons revu la maquette afin de mieux répondre aux objectifs de ce médium. Une périodicité différente (désormais 5 fois par an) et de nouvelles rubriques ont vu le jour. Outre le travail de réflexion et d'élaboration préalable, cette nouvelle mouture suppose un changement dans la manière de travailler et de rédiger (choix de sujets plus longtempers à l'avance, nombre de caractères par article et nombre de textes par rubrique limités, insertion de photos...)

• Le site Internet

Le site Internet de la FeBISP est consacré à l'économie sociale d'insertion et à l'insertion socioprofessionnelle dans la région de Bruxelles-Capitale. Nous avons entrepris en 2006 un



Le magazine L'insertion

travail d'implémentation d'un nouveau système : il s'agit d'un système de gestion de contenu (CMS = Content Management System).

Les CMS permettent de traiter le contenu et la mise en forme séparément. La mise à jour du site sera plus facile et plus rapide. La majeure partie de l'année s'est avérée nécessaire pour procéder à la phase d'analyse documentaire en gardant les utilisateurs au centre de nos réflexions, pendant laquelle de nombreuses discussions ont eu lieu avec chaque attaché de la FeBISP concernant les matières qu'il traite et les informations qu'il peut mettre à disposition du public-cible.

• L'@insertion : la lettre électronique mensuelle

Depuis 2006, nous avons ajouté un nouveau médium à nos outils de communication. Il s'agit d'une lettre électronique publiée une fois par mois et envoyée à +/- 300 personnes ou organismes de l'insertion socioprofessionnelle, de l'économie sociale d'insertion et de l'extérieur. Ses objectifs sont d'une part, d'établir un relevé de l'information utile au secteur et d'autre part, de faire connaître nos secteurs. Elle se focalise sur du contenu et non sur de l'événementiel.



La lettre électronique @insertion

• La brochure

Afin d'augmenter notre visibilité, nous avons conçu et publié une brochure destinée à présenter notre fédération. Outre la présentation de nos missions et de l'équipe, elle comporte une introduction des secteurs ISP et ESI et les logos et noms de tous nos membres.

Sortie à l'occasion du dernier événement de notre 10^{ème} anniversaire (la séance académique au Parlement bruxellois), elle constitue désormais un outil de présentation indispensable auprès de nos partenaires ou au sein des comités de rédaction auxquels nous participons ainsi qu'à chaque événement organisé par la FeBISP ou auquel nous participons ou sommes associés.



La brochure de présentation de la FeBISP





B) 10 ans déjà, un événement chaque trimestre

Pour les 10 ans de la FeBISP, nous avons organisé de nombreux événements afin de rassembler les personnes de nos secteurs et d'augmenter notre visibilité. Le numéro 70 de notre magazine L'insertion revient sur l'ensemble du travail de ces 10 ans. Après une première phase de création de la forme (élaboration de supports visuels tels que logo, affiches, autocollants), nous nous sommes concentrés sur le fond, à savoir trois journées d'études et une séance académique :

- « L'ISP et ses partenariats » en février



Charles Picqué, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale et Gabriel Maïssin, administrateur délégué de la FeBISP, lors de la journée d'étude de février

- « Le bateau ivre de la mondialisation » en mai



Sylvain Bertrand, directeur de l'asbl Le Piment et Florence Lefresne, économiste (IRES), lors de la journée d'étude de mai

- « L'économie sociale : une alternative pour l'emploi à Bruxelles » en octobre



Suzanne Beer, secrétaire générale de la FeBISP, Jean-Philippe Martin, directeur de la Mloc de St-Gilles et Benoît Cerexhe, Ministre en charge de l'Économie et de l'Emploi, lors de la journée d'étude d'octobre

- Séance académique au Parlement bruxellois le 22 novembre



Françoise Dupuis, Ministre en charge de la Formation Professionnelle, lors de la séance académique de novembre

C) Festival Regards sur le travail

Depuis 6 ans, la FeBISP participe à ce festival en animant au moins une demi-journée. L'édition 2006 n'a pas échappé à la règle. Suzanne Beer a animé le débat qui a suivi le film « Le plafond de verre » de Yamina Benguigui et « Mon diplôme c'est mon corps » de M-A Roudil et S. Bruneau.

Entouré de représentants de l'Observatoire bruxellois du marché du travail, du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, de la FEB, de la Mission Locale d'Ixelles et de TéléBruxelles, le débat a tourné autour des discriminations faites aux jeunes diplômés d'origine étrangère, sur le marché du travail. Le constat, accablant, a été que plus ces jeunes sont diplômés, plus la discrimination à leur égard est grande.

La Fédération

A) Les Assemblées générales et le Conseil d'administration

Les Assemblées générales (statutaires) se sont multipliées au gré de la modification des statuts, du renouvellement du Conseil d'administration et de l'accueil de nouveaux membres. Le nombre d'Assemblées de travail, réduites pour l'ISP au nombre de 7 par an (au lieu de 10), a à nouveau augmenté puisque sont venues s'y ajouter les assemblées de travail ESI. C'est là que se prennent les grandes orientations de la FeBISP.

En juin 2006, un poste d'administrateur est devenu vacant suite à la fin du mandat de Sylvain Bertrand (Le Piment asbl) ; c'est Isaac Domb, (Pretnet Services asbl) qui a été élu par l'Assemblée générale. Les autres membres du Conseil d'administration ont poursuivi leur mandat, Jean-Philippe Martin étant élu président en octobre 2006.

À l'exception de juillet et août, le Conseil d'administration se réunit 1 fois par mois pour traiter les questions liées à la gestion de notre asbl mais aussi apporter un appui dans le suivi des nombreux dossiers et groupes de travail issus de l'Assemblée générale.





B) L'équipe de la FeBISP

Le lecteur l'aura constaté au fil des pages du présent rapport, les relations que la FeBISP entretient avec ses membres sont constantes. L'équipe de la FeBISP est véritablement au service de ses membres ; elle les soutient, les conseille et les représente auprès de toutes les instances concernées mais aussi auprès du grand public. Les informations vont ainsi dans les deux sens. C'est le mécanisme le plus efficace pour augmenter l'expertise et la représentativité de la FeBISP et l'efficacité des membres dans leurs actions, et donc, l'efficacité du dispositif ISP.



Valérie Dancart, Ana Teixeira, Gabriel Maissin, Tatiana Vial Grösser, Michèle Hubin, Delphine Libert, Pierre-Alain Gerbeaux, Suzanne Beer, Huong Ngo et Delphine Huybrecht

L'équipe compte 10 personnes, toutes spécialisées sur certaines matières et suffisamment polyvalentes pour se remplacer les unes les autres en cas de besoin et comprendre les enjeux généraux liés à chacun des dossiers traités. Une évolution importante du travail s'est dessinée en 2005 pour se réaliser en 2006 : accentuer la communication du travail et des positions de la FeBISP vers l'extérieur.

L'expérience accumulée par les membres de l'équipe (l'ancienneté moyenne à la FeBISP est de 4 ans et demi – alors que l'engagement le plus ancien s'est fait il y a 9 ans) augmente d'année en année la qualité et la capacité de travail de l'équipe.

Des réunions d'équipe mensuelles permettent, en plus des échanges constants, de structurer les liens entre les dossiers et la communication, et deux réunions programmatiques bi-annuelles fixent le programme de travail pour les six mois suivants.

C) Le déménagement

Pour la FeBISP, 2006 commence fort ! Début février, l'équipe de la FeBISP emménage dans ses nouveaux locaux. Une situation plus confortable à savoir des bureaux mieux équipés

pour rationaliser l'espace et améliorer le travail en équipe mais également une position centrale qui permet donc un accès plus aisé à tous et qui facilite les déplacements. Nos nouvelles coordonnées sont les suivantes : Cantersteen, Galerie Ravenstein n°3 boîte 4 à 1000 Bruxelles.



Des membres de l'équipe en pleine action lors du déménagement

D) Les finances

La FeBISP apporte un soin particulier à sa gestion financière et veille à ce que son budget soit respecté. Ainsi, les finances de 2006 sont en équilibre.

L'augmentation de nos moyens ces dernières années correspond à une augmentation des missions que nous accomplissons dans le domaine de la gestion administrative au profit de nos membres, des missions de soutiens juridiques et techniques et de la multiplication des lieux où la FeBISP est amenée à siéger.

Le financement de notre fédération est assuré par :

- Les apports des membres de notre Fédération (cotisations et mise à disposition d'emplois du Maribel Social – groupement FeBISP).
- Une aide de la Région sous forme de deux postes ACS et d'un subside pour le soutien à la création de projets d'économie sociale.
- Des subsides (Cocof, FSE) pluriannuels pour des missions structurelles de coordination du dispositif.

Il est important de rappeler que cet équilibre financier est également assuré par l'apport régulier des cotisations de nos membres. Contributions qui sont loin d'être symboliques et qui garantissent à la FeBISP un minimum d'indépendance.

Le Collectif Formation Société et la FEBISP s'associent le temps d'un séminaire citoyen

En ce mois de mai 2007, le Collectif Formation Société, en partenariat avec la FEBISP, Lire-Et-Ecrire Bruxelles et TRACE vzw, a proposé aux acteurs associatifs deux séminaires axés sur les sens des prochaines élections législatives. La première journée du 15 mai était consacrée aux questions suivantes : pourquoi voter ? Que peut encore le politique ? Et les partis sont-ils tous les mêmes face aux enjeux que constituent la sécurité sociale, la fiscalité et le réchauffement climatique, en présence de candidats de différents partis. La seconde journée portait, quant à elle, sur les enjeux institutionnels du point de vue de l'action associative, tout en faisant le point sur les questions opposant le Nord et le Sud du pays. À chaque matinée de formation correspondait un atelier pédagogique organisé l'après-midi en vue de construire et d'échanger des outils pédagogiques. Le premier portait sur l'échange de pratiques pédagogiques et outils d'animation pour des groupes de citoyens en vue de les sensibiliser à l'importance du vote et aux projets de société proposés. En effet, il n'est pas toujours facile pour les animateurs et formateurs d'aborder ces questions avec un public qui vit souvent des difficultés

économiques et/ou sociales les excluant d'une certaine citoyenneté active. Le second atelier, co-présidé par Gabriel Maissin, administrateur délégué de la FeBISP, Franz De Keyser, président de Trace vzw et de Alain Leduc, président du CFS asbl a permis de se confronter à l'élaboration d'un cahier de revendications qui serait porté par le secteur associatif. La trentaine de participants issus de différentes associations bruxelloises ont particulièrement travaillé sur trois thématiques : l'emploi, l'accueil des étrangers et des sans-papiers et, enfin, la sécurité sociale. Chacun des sous-groupes de travail a dû s'atteler à l'exercice difficile de rédiger une revendication réaliste et étayée. À chaque fois, les apports et les échanges furent riches : le public présent a fait part de l'intérêt de ces temps de formation qui permettent de prendre du recul par rapport à une pratique de terrain sans cesse plus exigeante et plus complexe. Dès à présent, le CFS asbl réfléchit à réitérer ce type de formations et de collaborations qui permettent d'élargir le débat et la réflexion entre travailleurs du secteur associatif.



Gabriel Maissin, Alain Leduc et Franz De Keyser

Le GAFFI déménage

Le GAFFI a déménagé et changé d'adresse mail générale. Voici leurs nouvelles coordonnées :

Contact :

Gaffi asbl

Rue de la Fraternité, 7
1030 Bruxelles
Tél : 02 221 10 10
Fax : 02 221 10 19
coordination@gaffi.be

L'avis de l'associatif sur les enjeux des élections législatives

Gabriel Maissin a identifié 3 niveaux d'enjeux pour le secteur associatif :

- Un niveau de revendication technique qui porte sur les modes de subventionnement des actions. Entre autres demandes des OISP dans le secteur non marchand : une égalité de traitement entre les associations et les entreprises privées par rapport aux normes d'application du fond Maribel social (ONSS, TVA)...
- Un second qui questionne la nature de la politique associative : Quel rôle joue l'associatif dans la société ? Les OISP veulent être

des partenaires du service public et refusent de se mettre en concurrence avec le privé dans le contexte croissant de marchandisation.

- Enfin, le besoin de se regrouper entre fédérations associatives pour devenir un acteur collectif à part entière et se donner les moyens d'être entendus par le politique

La Communauté française ne mise pas sur l'avenir des jeunes bruxellois : Conférence de presse des Missions Locales et de la FEBISP

Malgré une évaluation positive par les élèves, par les professeurs et par les pouvoirs publics, malgré le lancement prochain de cette action au sein des écoles bruxelloises néerlandophones, la Communauté française risque d'arrêter le projet « Jeunes, Ecole Emploi... tout un Programme » (JEEP) fin juin 2007. Le projet JEEP s'adresse à tous les élèves de terminale des écoles bruxelloises francophones (filières générale, technique et professionnelle, tous réseaux confondus). Les moins de 25 ans étant particulièrement frappés par le chômage, les Missions Locales bruxelloises ont initié ce projet pour les sensibiliser aux impératifs du marché de l'emploi. En intervenant avant la fin de la scolarité, les formateurs JEEP mènent une action préventive contre l'exclusion

professionnelle des jeunes. Cette formation pratique donne les outils pour réussir les premiers contacts avec le marché de l'emploi : lieux ressources, démarches à suivre, attentes des employeurs, comment se présenter en entretien, au téléphone, comment remplir un formulaire... De septembre 2000 à juin 2007, 362 groupes ont été organisés, touchant près de 5.000 élèves provenant de plus de 50 établissements scolaires. Pour en savoir plus sur le projet et les risques actuels, allez sur <http://www.febisp.be/JEEP.html>

Inauguration de l'auberge numérique d'Anderlecht



Ce 25 mai 2007, par une belle après-midi ensoleillée, la Mission Locale d'Anderlecht a ouvert ses portes pour inaugurer l'Auberge Numérique d'Anderlecht située Curo-Hall, Rue Ropsy-Chaudron

7. Ce nouvel espace informatique est destiné aux personnes en recherche d'emploi et aux acteurs socio-éducatifs. Deux spacieux locaux jaunes soleil abritent une vingtaine d'ordinateurs. Ce lieu est le fruit d'un partenariat entre la Mission Locale d'Anderlecht et Fobagra, chacun apportant ses ressources techniques, matérielles, pédagogiques et financières. Des modules d'une durée d'une semaine d'initiation à la recherche d'emploi par l'informatique sont animés par un formateur de la Mission Locale à l'attention des personnes les moins qualifiées. Le lieu est mis à disposition par des associations socioculturelles pour des projets de formation en collaboration avec Fobagra.

Contact :

Fobagra asbl

Rue d'Alost, 7
1000 Bruxelles
Tél : 02 213 37 90
Fax : 02 503 59 38
fobagra@win.be
www.fobagra.be

Contact :

MLOC d'Anderlecht asbl

Curo-Hall
Rue Ropsy-Chaudron, 7
1070 Bruxelles
Tél : 02 555 05 60
Fax : 02 555 05 75
secretariat@mlanderlecht.irisnet.be



Rencontre avec...

L'Horloge du Sud

Tatiana Vial Grösser

Pour ce numéro de L'insertion, nous avons rencontré Ken Ndiaye. Ancien danseur et percussionniste, ce sénégalais d'origine a également étudié la mise en scène à l'Insas et la sociologie à l'ULB. En 1997, Ken et son ami Paul Jamoul décident d'ouvrir un café-restaurant au croisement de la chaussée de Wavre et de la rue du Trône. À l'époque, personne ne leur donne plus de quelques mois d'existence. Aujourd'hui, dix ans après, l'Horloge du Sud est devenu un incontournable bruxellois.

Porte de Matongé ?

Il est impossible de parler de l'Horloge du Sud sans évoquer le quartier où il est situé, Porte de Namur, presque plus connu sous le nom de « Matongé ». Le quartier Matongé tire son très célèbre surnom d'un fruit sauvage africain et d'une place de marché populaire bordée de café à Kinshasa.

Comment ce quartier est devenu le haut lieu congolais ?

À l'époque des colonies, le siège de la Maison des Colonies et l'Union des Femmes Coloniales étaient situés aux abords de la Porte de Namur. Ensuite, à la fin des années

1950, la Belgique octroie quelques bourses d'étude à des étudiants congolais. Elle les installe dans la Maisaf, la Maison africaine, également située dans les alentours. La première immigration africaine que connaît le quartier est donc une immigration d'élite. Lors de l'indépendance du Congo, le flux migratoire se fait plus important et socialement plus diversifié. Cette nouvelle population engendre l'ouverture de nombreuses boutiques : cafés, restaurants, salons de coiffure, épiceries, magasins de wax¹, etc. Aujourd'hui, de nombreuses cultures et nationalités s'y côtoient quotidiennement et les congolais ne sont plus la minorité majoritaire.

Frontière symbolique entre l'Europe et l'Afrique

Situé entre le quartier européen et le quartier luxueux de l'avenue Louise, depuis quelques années, Matongé subi une importante pression immobilière. L'installation d'innombrables bureaux et la montée vertigineuse des logements ont poussé les populations à partir. Contrairement à Paris ou à Londres, Bruxelles maintenait sa population pauvre et moyenne au centre. Cette particularité géographique diminuait l'exclusion des plus pauvres. Aujourd'hui,

cette spécificité est en danger, aggravant encore le phénomène d'exclusion. En effet, tous les chiffres montrent que Bruxelles se vide de sa classe moyenne. Seuls restent les plus riches et les plus pauvres qui ne peuvent payer les trajets. Dans quelles conditions sont logés ces derniers ?² Actuellement, une partie du quartier devient un quasi-folklore urbain. Il n'y a pas une véritable occupation de l'espace. Néanmoins, la population africaine tient à Matongé. Elle y tient même beaucoup ! Selon notre hôte, il est rare que les immigrés occupent un espace riche ou cher. Au contraire, généralement, ils sont entassés dans des lieux défavorisés et loin du centre ville. C'est pourquoi, les Africains sont si fiers de cet endroit. D'ailleurs, depuis une vingtaine d'années, plusieurs mouvements revendiquent que « Matongé » devienne le nom officiel.

Entre brasserie et arbre à palabre

Les idées de départ restent encore de mise aujourd'hui. Premièrement, créer un lieu de visibilité de la culture africaine sans être ni « exotisante » ni misérabiliste. Deuxièmement, nous dévoile Ken en souriant, permettre une rencontre entre les Africains et les indigènes. Aujourd'hui, le café-restaurant accueille entre 30 et



Ken Ndiaye, un des propriétaires de l'Horloge du Sud

L'Horloge du Sud
Rue du Trône, 141
1050 Bruxelles
Tél. : 05 512 18 64 - 0473 572 905 - Fax : 02 503 09 11
ken@horlogedusud.be
www.horlogedusud.be





Rencontre avec...



Comment vous rendre à l'Horloge du Sud ? Rien de plus facile...

Bus :
34, 38, 60, 80, 95,
96 - Arrêt Parnasse

Train :
• 3 mn à pied
de la gare du
Luxembourg
• 10 mn en bus des
gares centrale et
du midi

Ring :
• 5 mn du ring
par la sortie de
l'autoroute E40

À pied :
• 3 mn à pied
du Parlement
européen
• 5 mn à pied de la
porte de Namur

40% d'Européens, principalement des institutions européennes, entre 20 et 25% d'africains et entre 50 et 65% de Belges de souche. Parmi ces derniers, des jeunes du quartier ou d'ailleurs, des personnes âgées qui viennent de manière ritualisée, etc. Et surtout, une importante part du personnel des Organisations Non-Gouvernementales (ONG) de développement. Les occupants précédents avaient appelé cet endroit « À l'horloge » mais le voisinage l'avait surnommé « le café fermé » car tout y était cloisonné. Lorsque Ken s'y installe, il ouvre l'espace. La décoration reprend des motifs africains et européens. Les couleurs sont chatoyantes et le décor est sobre. Beaucoup en sont étonnés : pas de masque, ni de « tam-tam », pas de couleurs criardes... Ken sourit, l'Afrique n'est pas réductible à ces stéréotypes ou à ces clichés. Même ouverts, nous avons souvent plus de préjugés que nous ne croyons.

L'exil : partir, arriver et un jour, s'installer

Avant tout, Ken Ndiaye est un immigrant. Il y a souvent des points communs entre les migrants. Il existe comme une culture de la migration dont le patrimoine ne repose pas tellement sur des réponses communes mais sur des questions. Le lieu d'enterrement en est l'exemple le plus criant. Comme la plupart des exilés, un jour, Ken a quitté son pays en pensant y revenir. Et comme la plupart d'entre-eux, il a fréquenté et refais le monde dans les cafés de compatriotes. Malgré tout, la vie continue.

Petit à petit, il se rend compte que les lieux sénégal-sénégalais sont bien loin de ses préoccupations quotidiennes. Il se lasse de la nostalgie de l'immigrant. Pourtant, il lui est encore difficile d'aller dans les cafés belgo-belges où les gens le regardent un peu... étonnés. De temps en temps, il retourne au Sénégal, mais pour le pays, la vie continue aussi. Ce n'est plus exactement la terre qu'il avait jadis laissée. Si une partie de lui se sent chez lui, il sent qu'un autre bout est resté en Belgique. Lentement, il prend conscience que le retour n'est pas toujours possible : désormais, il n'est plus totalement de là-bas ni totalement d'ici. Il appartient à deux endroits. Consciemment, il décide de s'installer en Belgique. En plus des nombreux voyages et projets qu'il lance au Sénégal, Ken veut créer un endroit de rencontres entre ses pays. L'ouverture de l'Horloge du Sud, c'est un peu poser ses valises et permettre à d'autres d'en faire autant.

Un café engagé

L'Horloge du Sud est un endroit courtisé par tous les partis, aussi bien francophones que néerlandophones. Certains y organisent des conférences alors que d'autres y ont même lancé leur campagne électorale. Bien entendu, Ken a des préférences personnelles pour ceux qui tiennent compte du terrible déséquilibre économique entre le Nord et le Sud. Cependant, son café-restaurant accueille toutes les tendances, sauf les extrêmes. Ken connaît le risque de récupération politique, surtout maintenant que les partis ont découvert l'importance

du vote des immigrants. Pour lui, ce n'est pas une raison pour ne pas jouer un rôle dans le paysage politique bruxellois. Après tout, dit-il, c'est de bonne guerre. Si la vigilance est de mise, il ne faut pas diaboliser les politiciens. C'est pourquoi, il organise des discussions entre partis. Elles permettent de démystifier les politiques, de mieux comprendre leurs rôles et les rapprochent des citoyens. Nombre d'immigrés s'intéressent de près à la politique de leur pays d'origine. L'Horloge du Sud rencontre plus de mal à les intéresser à la politique belge. Lorsque les partis politiques refusent le nombrilisme et travaillent à un réel « vivre ensemble », tous les citoyens se sentent plus concernés. Lancer des passerelles entre les uns et les autres, passe par le culturel et par le politique.

Le programme

On peut se rendre à l'Horloge du Sud pour plusieurs raisons. Bien sûr, il y a leur délicieuse cuisine africaine et l'ambiance décontractée. Néanmoins, ils ont surtout un programme intéressant. Un tiers des activités sont des initiatives extérieures, dont la majorité sont proposées par des ONG, des mouvements citoyens, des associations culturelles et interculturelles. Ce sont surtout des conférences, des films et des formations. Les deux tiers restant sont des réalisations internes. Inviter des groupes de musique ou organiser des débats, Ken veille à garder un bon équilibre. Donc, n'oubliez pas, si vous avez des idées de films, de colloques, de concerts ou que vous lanciez un nouveau parti politique, adressez-vous à lui ! Le vendredi est réservé aux concerts. Vers

22h30, place à la musique, le plus souvent africaine. Tout le monde pousse les tables et se met à danser. Le dimanche s'ouvre à la littérature avec les salons littéraires. Le premier mardi du mois fait place aux conteurs. Des cours de littérature africaine y sont également proposés en partenariat avec la Coopération par l'Education et la Culture. Leur agenda est disponible sur leur site <http://www.horlogedusud.be/>.

Des projets

Ken pense ouvrir une bibliothèque africaine. Il cherche des partenariats en tout genre. Cependant, ce n'est pas facile de démarrer un tel projet. La vie des libraires généralistes est difficile. Une librairie aussi ciblée fait peur à plus d'un. Pourtant, personne ne donnait plus de quelques mois à l'Horloge du Sud... Aujourd'hui, c'est un café-restaurant qui nous fait découvrir la culture africaine, la politique belge et internationale dans un décor métissé.

¹ Le wax est ce célèbre tissu fortement coloré et teint à la cire (qui permet une meilleure fixation des couleurs). Aujourd'hui, il habille des millions d'africains de part le monde. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, il ne s'agit pas d'une technique traditionnellement africaine mais plutôt indonésienne. À la fin du 19^{ème} siècle, les colons européens s'inspirent de la technique de coloration du batik javanais. Ils l'appliquent à des tissus sur lesquels ils impriment des motifs fortement colorés. Le résultat séduit rapidement les Africains. Actuellement, les plus grands exportateurs de wax sont des compagnies hollandaises, asiatiques et anglaises. Elles mènent une rude concurrence aux entreprises locales africaines qui éprouvent d'énormes difficultés à se développer

² Voir l'étude de Monsieur Christian Vandermotten, professeur et vice-président de l'Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du territoire de l'ULB

Vingt ans d'Idée 53, ça se fête !

Tatiana Vial Grösser



Idée 53 est un Atelier de Formation par le Travail (AFT) qui accueille de quarante à cent stagiaires. Il offre des formations en travaux de bureau informatisés, aide à la personne, cuisine/ restauration et a lancé une formation en agent de maintenance polyvalent. Par ailleurs, l'AFT met à disposition de tous une cafétéria très agréable dont la cuisine et le service sont assurés par ces stagiaires.

Idée 53 a vingt ans, à cette occasion, l'association veut avant tout rappeler sa pédagogie : mettre la personne au cœur de son action pour construire avec elle son projet socioprofessionnel.

À l'encontre de la gestion sur résultat « objectif » qui cache une gestion à critère unique pour tous, Idée 53 revient sur l'essentiel de la démarche des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) : prendre la personne dans sa globalité et dans son individualité afin de la stabiliser socialement. Les envies, les besoins et le quotidien de chacun sont pris en compte. Tous visent l'insertion socioprofessionnelle mais chacun la décline à sa manière.

Si le pilier d'Idée 53 est la formation, l'OISP offre d'autres services à ses stagiaires. Par exemple, en fin de formation elle leur propose une aide à la recherche d'emploi : en collaboration avec un autre membre de la FeBISP, la Mission Locale d'Ixelles, elle les prépare

aux interviews. Un autre exemple est un programme de jobcoaching mené avec l'ACFI, qui est également membre de la FeBISP.

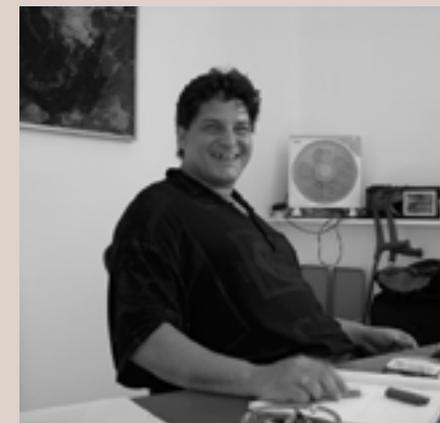
Par ailleurs, l'AFT tient à proposer d'autres opportunités à ses stagiaires comme des activités socioculturelles qui peuvent se dérouler au sein même des formations ou en-dehors. Elle crée ainsi un cercle social nourri d'une véritable entre-aide.

Idées socioculturelles

En plus d'agir en tant qu'OISP, Idée 53 s'investit énormément en tant qu'association. Il crée des liens avec l'ensemble du secteur socioculturel et construit des projets au niveau local, national et même international.

Si l'asbl a récemment emménagé à Anderlecht, il y a vingt ans, elle s'était installée au centre d'Ixelles. À cette époque, l'endroit était loin d'être la commune dynamique et branchée

qu'elle est devenue. L'association y a donc lancé, coordonné ou simplement participé à de nombreux projets socioculturels. Chacun d'eux développe une facette différente de l'ISP : accès à la culture, échange entre formateurs, encourager une attitude citoyenne de la part des stagiaires, mise en pratique de l'apprentissage théorique, etc.



Patrick Stélandre, directeur de l'asbl Idée 53





Tous ces projets font partie intégrante de l'insertion socioprofessionnelle du public. C'est pourquoi Idée 53, encourage ses stagiaires à participer à leur élaboration et à leur construction. Ces activités impulsent une réelle dynamique de groupe qui influence positivement le cours de la formation. L'ensemble de l'insertion socioprofessionnelle de la personne s'en voit amélioré. Du côté des formateurs, les échanges sont facilités et une réelle cohésion d'équipe est mise en place.



L'agréable cafétéria de l'asbl Idée 53

Idée voyage

Coincées entre le prix à déboursier pour voyager ou la peur de l'inconnu, les personnes fragilisées de l'ISP n'ont pas souvent l'occasion de partir en voyage. C'est pourquoi, à chaque fin de session (deux fois par an), Idée 53 organise une sortie : grotte de Han, Knokke,

Amsterdam, Rotterdam, etc. Pour les stagiaires et leurs formateurs, elle représente une excellente opportunité de sortir du quotidien et de tisser des liens autres que professionnels.

Au-delà de retrouvailles entre personne, c'est également l'occasion d'approcher et d'étudier un autre monde : apprendre autrement d'autres choses. Bien qu'en dehors de la formation, les voyages peuvent être en lien direct avec celle-ci. Par exemple, en 2006, les stagiaires ont pu visiter une maison de repos en Hollande où ils ont découvert un autre système que celui appliqué en Belgique.

Ixelles en Couleurs

Nous avons tous entendu parler d'Ixelles en Couleurs et de sa petite sœur Matongé en Couleurs. Pourtant, peu d'entre-nous savent qu'Idée 53 a coordonné cette fête durant de nombreuses années. Une quarantaine d'asbl et les comités de quartier y participaient.

Ixelles en Couleurs est une fête de quartier qui s'inscrit dans un cadre régional soutenu par le programme cohabitation de la Cocof, la Vlaamse Gemeenschapcommissie (VGC), la commune d'Ixelles et l'asbl Bruxelles en Couleurs. Cette dernière est née en 1992 sous l'impulsion d'un autre

Agent de maintenance polyvalent spécialisé en maison de repos.

Cette formation, démarrée déjà en 1998, a repris un nouvel essor depuis 2005 et présente un double avantage. Premièrement, la formation des stagiaires et deuxièmement, un partenariat avec le CPAS d'Ixelles permet d'offrir une aide aux familles peu aisées. L'objectif est également double : former en petite restauration d'intérieure (petite plomberie, petite menuiserie, etc) et préparer les stagiaires à interagir avec des personnes âgées pour être aux petits soins avec elles.

membre de la FeBISP, le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI). L'idée de départ était de lutter contre le racisme en impliquant les habitants dans la vie du quartier.

L'organisation de ces festivités est le résultat d'une réflexion profonde menée entre différents acteurs locaux (travailleurs sociaux, commerçants, habitants, médiation sociale de la commune...) sur la nécessité de redynamiser le quartier en se réunissant autour d'un projet commun.

Dans une commune où de nombreuses communautés se côtoient, cette fête qui veut lutter contre les discriminations et toutes les formes d'exclusions y a lancé une nouvelle énergie. Elle a créé une réelle interaction entre les associations et les habitants et a également permis des rencontres riches et indispensables entre les différentes cultures.

En plus de rendre la ville plus agréable et d'offrir un tremplin à de jeunes artistes, ces projets représentent une occasion exceptionnelle pour les stagiaires. Idée 53 leur permet d'être au cœur d'un événement culturel et leur en font découvrir l'envers du décor. En effet, tous ceux qui le veulent, peuvent mettre la main à la pâte et participer à l'organisation : cuisiner, mettre en place l'infrastructure, servir, etc. Les retours de l'expérience sont positifs, tous sont fiers de réaliser ensemble de tels projets dont hier ils ignoraient tout.



Des stagiaires de l'asbl Idée 53





Participation aux idées

Le Comité de participation mis en place par Idée 53 fait entièrement partie de la formation. Il s'agit d'un lieu de rencontre entre les formateurs et les stagiaires. Ces derniers doivent y présenter un projet citoyen auquel ils participeront selon leurs filières. Par exemple, un partenariat avec le Congo pour lequel une soirée de gala est organisée avec Solidar'Events. Les stagiaires en travaux de bureau cherchent des contacts tandis que les stagiaires en cuisine sont responsables du buffet et du service en salle. Enfin, les aides-ménagères aimeraient s'impliquer dans l'envoi de vêtements en les recousant et en les nettoyant.



Une petite visite des cuisines de l'asbl Idée 53

Non seulement ces projets éveillent une implication citoyenne de la part des stagiaires, mais en plus, ils leurs font prendre conscience de ce qu'ils sont

capables de faire. Il s'agit d'une mise en pratique citoyenne de leur apprentissage théorique.

Idées roumaines

Depuis 2 ans, Idée 53 participe à un programme de la COCOF. Il s'agit d'un échange d'expérience international dans le domaine de l'aide à la personne. Dans ce cadre, l'asbl est en contact avec la Roumanie, une équipe d'ici va là-bas et vis versa.

Loin des idées préconçues « nous allons leurs apprendre », l'organisation observe attentivement ce qui s'y fait. Elle rapporte que le système des assistants personnels y est particulièrement intéressant. Il s'agit d'un statut officiel qui permet à une personne de se dégager de son travail afin de s'occuper d'un membre de la famille dans le besoin (maladie, handicap). Ce système existe déjà en Wallonie et en Flandre. Ce n'est pas encore le cas à Bruxelles où quelqu'un dans le besoin ne peut être pris en charge par sa famille car aucun membre ne peut se dégager de son travail. La famille est le plus souvent contrainte à le placer.

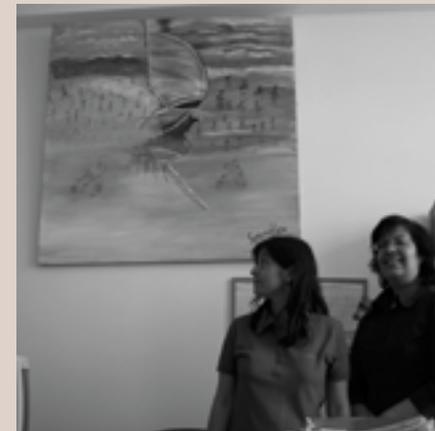
Une idée de l'avenir

Au sein d'Idée 53, Cyber 53 permet des formations éclairées en informatique

qui s'adressent en particulier aux femmes. Les deux jours de formations ne se donnent pas comme objectif de donner une connaissance exhaustive en la matière. Par contre, elles veulent intéresser les femmes à l'informatique et démystifier l'outil. Elles peuvent ainsi entamer une formation plus longue ou simplement prendre possession de l'ordinateur qui est à la maison. À l'avenir, ce programme va être développé afin de lutter pour une meilleure intégration des femmes dans les formations et les métiers en informatique.

Beaucoup d'autres objectifs sont prévus comme développer la formation en agent de maintenance polyvalent, continuer à développer les méthodes pédagogiques, mettre l'accent sur le suivi de post-formation et de jobcoaching, etc.

Comme nous pouvons le voir, après vingt ans d'existence, Idée 53 ne tarit pas d'idées pour l'avenir ! Pour l'instant, l'asbl veut d'abord bien s'installer dans ses nouveaux locaux et assurer ses formations qui sont son essence. Par ailleurs, elle passe le flambeau d'Ixelles en Couleurs à la Maison de l'Amérique Latine tout en examinant son nouveau quartier. Si aucun projet n'est à l'ordre du jour dans l'immédiat, des contacts ont été pris avec la Mission Locale d'Anderlecht... À suivre... Et bon anniversaire Idée 53 !



Adriela Tureo Chavez, agent d'insertion Jobcoach, et Néjja Abdellaoui, coordinatrice pédagogique à l'asbl Idée 53

Le vendredi 22 juin entre 15h00 et 20h00 tous les stagiaires, y compris les anciens stagiaires, les amis et les partenaires sont invités à la fête des 20 ans d'Idée 53 asbl. Pour mieux organiser cette après-midi, pensez à confirmer votre présence soit par téléphone au 02 648.95.94 soit par mail à l'adresse suivante ID53@idee53



Allo, Bruxelles? Allo, la terre?

Bruxelles-Paris aller-retour

Arcouda

En ces temps de lendemains d'élections législatives en Belgique et en France, il est trop tôt pour - oh, non pas comparer, nos amis français n'y gagneraient pas nécessairement - voir si l'une influence l'autre. Par contre, tout le monde ayant la mobilité à la bouche, penchons-nous l'espace d'un instant sur l'axe Bruxelles-Paris. Outre par exemple le prix des logements, la densité de population, le nombre d'espaces verts, la pollution sonore, la température moyenne, la ou les langues, l'architecture, le nombre de musées et monuments, les banlieues etc, ce qui les différencie aussi, c'est... la STIB et la RATP. Pas les mêmes couleurs, pas la même densité de réseau, pas la même variété de transports, pas la même foule, pas le même nombre de

sdf sur les bancs, pas le même look, pas la même organisation.

Reprenons. Vous allez dans la « Ville-lumière » pour un jour ou un week-end. Arrivé en Gare du Nord, vous vous engouffrez dans le métro. À moins que, fatigué, vous ne décidiez de prendre un café dans une des grandes brasseries d'en face. Délesté de plusieurs euros pour un café qu'on appellerait « très petit café » chez nous, vous prenez l'escalator. Cet escalator, retenez-le bien, c'est une denrée rare à l'intérieur des stations. Direction le guichet pour l'achat d'un carnet de tickets. Moins cher que la carte « 10 voyages » de chez nous ! Dix centimes, mais tout de même. Normalement, vous vous enfilez ensuite un bon demi-kilomètre de couloirs pas folichons-folichons, vous montez et descendez un nombre

incalculable de marches d'escaliers et vous voilà sur le quai. Quelques minutes d'attente, rarement plus, et la rame apparaît. Si vous avez de la chance, un grand type aux dreadlocks vous aura, sans rien demander en retour, déclamé un poème de Mallarmé ou de Hugo. Sinon, ce sera un monsieur ou une dame, furtivement entré, furtivement passé entre les sièges, qui, avec ou sans chansonnette, aura fait la quête. Pour le reste, les mêmes têtes que chez nous, globalement pas très joyeuses sauf le dimanche, mais globalement beaucoup plus de monde tout le temps à toutes les heures.

Vous pourriez vous demander : qui dirige cette boîte ? Un autre Alain Flauch ? Mais au fond, sur celui-ci, vous ne savez pas grand chose : www.stib.be ne

vous en dit rien. Et le site de la RATP ? Pas grand chose non plus sur la direction. Vous allez sur wikipedia : rien de rien sur le premier et tout sur le second. Vous apprenez ainsi que Pierre Mongin est sorti de l'ENA la même année que Ségolène (+ François) et de Villepin, qu'il a fait carrière comme responsable dans la police nationale, et qu'avant d'être nommé à la direction de la RATP, il fut directeur de cabinet de Balladur et de Villepin. Et Alain Flauch, le directeur de la STIB vous demandez-vous ? Rien sur google ou si peu : cette affaire de refus des poussettes dans les bus, une réfutation de certaines accusations de racisme, la défense de ses forces de l'ordre contre certaines accusations de dérapages brutaux, mais sinon rien. Un homme de l'ombre en quelque sorte.

Alors vous vous interrogez sur les structures : la RATP est un établissement public à caractère industriel et commercial, qui a remplacé les entreprises privées qui géraient les transports en commun parisiens, l'autre est une association de droit public à caractère juridique. Heuuuu, ça doit pas être tout à fait pareil, vu la consonance des mots.

Et en termes de quantité ? Alors là, STIB et RATP ne boxent pas dans la même catégorie : la STIB couvre les 19 communes bruxelloises, emploie 6.500 personnes, transporte 700.000 voyageurs par jour et a un chiffre d'affaires de 160.000.000 d'euros, auxquels il faut ajouter 200 millions par an de la Région. La RATP, c'est une toute autre affaire : action sur une bonne partie de la région Île-de-France, 45.000

travailleurs, 11 millions de voyageurs par jour, un chiffre d'affaires de 3,6 milliards d'euros...

Et pourtant : en période pré-électorale et post-électorale, la mobilité reste un enjeu ici comme ailleurs. Comment désengorger les grands centres, comment réduire les nuisances sonores, les dangers d'accidents, comment améliorer la qualité de vie des habitants ? Réponse unanime : développer les transports en commun. Dans ce domaine au moins, les questions se posent à peu près de la même façon et les réponses sont à peu près les mêmes. Alors qu'est-ce qu'on attend pour laisser sa voiture au garage ? Ben, qu'il y ait une station de métro ou de bus près de chez soi, et que les correspondances fonctionnent bien. Simple, non ?



Le coin de l'employeur

Signature électronique pour la conclusion des contrats de travail

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal en exécution de la loi relative à l'utilisation de la signature électronique pour la conclusion des contrats de travail ainsi que l'envoi et l'archivage électroniques de certains documents dans le cadre de la relation individuelle de travail. Le projet vise à établir une formule de signature électronique qui offre les mêmes garanties de sécurité que la signature électronique créée par la carte d'identité électronique.

L'incapacité de travail ne met pas d'office fin au contrat de travail

Un projet de loi déposé à la Chambre met en place une procédure à respecter avant de procéder à la rupture d'un contrat de travail pour force majeure. L'incapacité de travail résultant d'une maladie ou d'un accident qui empêche définitivement le travailleur d'accomplir le travail convenu ne pourra aboutir à la rupture du contrat pour force majeure que si certaines conditions sont réalisées. L'incapacité de travail définitive devra être attestée soit par le médecin traitant et confirmée par le médecin du travail, soit directement par ce dernier. Un arrêté royal précisera les règles de procédure à respecter pour que le constat de l'incapacité à poursuivre le travail convenu soit validé. Lorsque l'incapacité de travail définitive sera constatée :

- soit l'employeur maintiendra le travailleur au travail en adaptant sa charge de travail, tout en respectant les recommandations du médecin du

travail ;

- soit si cela n'est pas possible, en lui proposant un autre travail ;

- soit, si la solution précédente ne peut être techniquement ou objectivement envisagée, l'employeur pourra envisager la rupture du contrat pour force majeure. L'incapacité définitive de travail devra être confirmée par le médecin-inspecteur social compétent du Service Public Fédéral (SPF) Emploi, Travail et Concertation sociale.

Le juge appréciera s'il y a lieu à indemnisation et en fixera, dans l'affirmative, le montant.

L'accord interprofessionnel

Tous les deux ans, les partenaires sociaux concluent l'accord interprofessionnel (AIP), un accord cadre qui régit toute la vie sociale du secteur privé de notre pays. C'est chose faite pour 2007/2008. L'AIP est généralement le fruit d'après négociations et ces dix dernières années ont plutôt généré des accords « light » dans lesquels les partenaires sociaux s'accordaient finalement sur peu de points. Qualifié d'équilibré par les observateurs, l'accord 2007/2008 a tenu toutes ses promesses. En voici la teneur : sur le plan salarial, une norme indicative limitée à 5% (inflation et ancienneté barémique comprises) les augmentations salariales négociables au niveau sectoriel pour les deux prochaines années. Le salaire minimum est majoré à deux reprises d'un montant de 25 euros. De plus, l'AIP prévoit le respect de la directive européenne visant à interdire que les barèmes s'appliquent en fonction de l'âge des travailleurs. Un autre point vise à

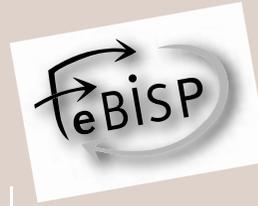
augmenter les efforts de formation, soit en intensifiant l'effort consenti de 0,1% de la masse salariale consacré à la formation pour l'amener à 1,9% (notons que les pouvoirs publics financent déjà la formation du secteur de l'ISP à Bruxelles en y injectant 1% de la masse salariale totale), soit en accroissant de 5% le taux de participation à des formations. Les partenaires sociaux ont convenu en outre de repenser le système de congé-éducation payé en vue de le rendre plus accessible aux travailleurs sans pour autant pénaliser l'employeur. Située en dessous de la moyenne européenne, la recherche et développement doit être intensifiée. Des efforts doivent être accomplis en ce sens. Il faudra aussi prévoir une certaine flexibilité pour le travail à temps partiel ainsi que pour les contrats conclus après le contrat de remplacement ou à durée déterminée. D'autres mesures s'inscrivent dans la continuité du Pacte de solidarité entre les générations. Il s'agit de l'allongement du délai pendant lequel un employeur peut postposer la demande d'un travailleur, la révision des conditions d'ancienneté pour l'accès à la pré-pension, la limitation à un 1 an de l'indemnité de crédit-temps à temps plein. Enfin, l'AIP insiste à nouveau sur l'obligation de reclassement professionnel. Comme nous l'avons dit, cet accord est générique et ses différentes mesures doivent trouver leur déclinaison sectorielle. Notre secteur et, plus largement, le secteur non marchand est bien entendu concerné par cet accord. Déplorons toutefois que la Confédération des Entreprises Non Marchandes (CENM), organisation patronale représentative du non marchand en Belgique, n'ait qu'une voix consultative dans

cette négociation qui implique pourtant les travailleurs du secteur à plus d'un titre.

Mon ASBL doit-elle être assujettie à la TVA ? Et si oui, quel taux appliquer ?

Si votre organisation est une ASBL agréée comme OISP, il y a peu de chances que vous sentiez concernés par les questions de TVA. En revanche, si vous avez développé une activité commerciale régulière, dans le cadre d'un AFT (Atelier de Formation par le Travail) ou d'une ILDE (Initiative Locale de Développement de l'Emploi) par exemple, votre organisation est certainement assujettie. Pour peu que vous commercialisiez des services entrant dans le champ de la TVA et d'autres qui n'y entrent pas (parce que gratuits ou relevant de l'article 44 du code de la TVA), vous entrerez dans la catégorie « assujetti mixte » ou « assujetti partiel ». La différence peut paraître subtile, mais elle a des implications sur la façon dont la TVA calcule la part de vos achats de biens et d'équipements dont vous pouvez déduire la TVA. Saviez-vous, en outre, que les organisations actives dans le champ de l'insertion (OISP compris) peuvent, dans certaines circonstances, appliquer un taux de TVA réduit à 6% à la vente de certains biens ou services ? Pour faire le point sur toutes ces questions, assez complexes, la FeBISP a réalisé une note de synthèse disponible sur notre intranet. Cette note a été rédigée à l'occasion de la sortie d'une étude réalisée par la fiduciaire Fonsny SPRL dans le cadre de l'opération « chèque-expertise » de SAW-B au profit de l'ASBL Fobagra.

Réseautage



CESSoC : Philippe Andrienne cède la place à Jean-Michel Defawe à la présidence

Sous le soleil printanier, la Confédération des Employeurs des secteurs Sportif & SocioCultuel (CESSoC) a changé de présidence. Philippe Andrienne qui officiait depuis 10 ans a raccroché les gants. Par son professionnalisme, sa lucidité et sa disponibilité, Philippe a contribué à construire le développement de la représentation patronale du secteur socioculturel et sportif en oeuvrant tantôt à la consolidation de sa position, tantôt à l'intégration et l'arbitrage entre les nombreux sous-secteurs qui ont rejoint la Confédération. Pour Philippe, ce passage de flambeau est à la fois un soulagement et un déchirement. Déchirement puisque jusqu'à l'heure de quitter l'avant-scène, la motivation est restée intacte, et soulagement parce qu'on imagine aisément combien s'ériger en fédération patronale du non marchand coûte en efforts. Mais ne vous y trompez pas ! Philippe reste bien actif. Signalons qu'il assume entre autres les fonctions de secrétaire général de la Ligue des Familles, de juge consulaire au tribunal du travail et de président de l'Aide à domicile en milieu rural. Et on en passe tant la liste est

longue. Il reviendra à Jean-Michel Defawe de reprendre le flambeau. Jean-Michel est responsable de la Fédération interdiocésaine des bibliothécaires et bibliothèques catholiques (FIBBC) qui a rejoint la CESSoC fin 2003. Que l'un et l'autre trouvent dans ces quelques lignes nos marques d'hommage et de félicitations.



Philippe Andrienne quitte la présidence de la CESSoC après 10 ans de bons et loyaux services



Jean-Michel Defawe relève le gant

Financement des ILDE et des EI en 2007

Le Ministre Benoît Cerexhe, après avoir pris l'avis de la Plate-forme de concertation de l'économie sociale, a décidé d'augmenter globalement le financement des ILDE et des Entreprises d'Insertion pour 2007. Le montant affecté aux projets a plus que doublé par rapport à 2006, et c'est une très bonne chose. Mais... les projets à financer sont plus nombreux et le budget ne suffit pas à les financer à la hauteur annoncée dans l'ordonnance qui les créait. Prochaine étape : fixer des priorités pour l'économie sociale à Bruxelles. C'est ce à quoi s'attelle la Plate-forme de l'économie sociale. Cela devrait permettre pour la suite d'objectiver complètement les financements, d'agréer et de financer les nouveaux projets sur des bases consensuelles solides.

Pour augmenter vos chances de décrocher un emploi ! Pour accéder plus facilement aux formations !

Bruxelles Formation Carrefour organise des séances supplémentaires d'information

sur le dispositif de Validation des compétences à l'attention des conseillers emploi et formation en Région de Bruxelles-Capitale. Prévues en Juin : les 14, 19, 28 à 14h00 et le 21 juin à 9h30. Si vous souhaitez participer, veuillez prendre contact avec Monsieur Rami à l'adresse suivante : r.rami@bruxellesformation.be ou par téléphone au 02 502.41.11. Ce dispositif délivre un Titre de compétences, à l'issue d'une épreuve de validation (mise en situation professionnelle), à toute personne (H/F) à partir de 18 ans, quelle que soit la manière dont elle a acquis ses compétences. Cela est déjà possible pour les métiers suivants : aide-ménagère, aide-comptable, coiffeur, coffreur, conducteur d'engins de terrassement, couvreur, carreleur, découpeur-désosseur, installateur sanitaire, maçon, mécanicien automatique, mécanicien d'entretien, opérateur de call center, opérateur de production, peintre en bâtiment, préparateur-vendeur en boucherie, technicien en usinage, etc. Pour plus d'information voir le site : www.cvdc.be.

Sorti en juin 2006, voici le sommaire du bis 158



Introduction

Des politiques à l'épreuve de la ville, Christine Schaut

Rencontres irisées

Les Politiques urbaines : quelles perspectives pour les Bruxellois ?

Première partie : les interrogations du terrain associatif

• La politique du logement de la Région de Bruxelles-Capitale, Pol Zimmer

• « Les politiques urbaines : quelles perspectives pour les Bruxellois ? », Isabelle Pauthier
• Politiques urbaines, migrations

et profil socio-économique en Région de Bruxelles-Capitale, Mathieu Van Crieckingen et Julie Charles

Deuxième partie : la réponse de l'autorité politique

Muriel Maldague

Table ronde

10h21 au centre de Bruxelles
Alain Willaert

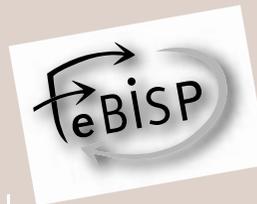
Articles

- Les tribulations du PRD SOCIAL Catherine François et Eric Buysens
- Développement urbain de Bruxelles-Capitale : des projets, oui. Mais une vision ? Manu De Loel

L'Interfédéré sans directrice

Maryline De Beukelaer travaillait à l'Interfédéré depuis 2001. Aujourd'hui, elle quitte son poste de directrice. Le conseil d'administration tient à souligner la qualité de son travail et se donne le temps d'une réflexion approfondie avant de procéder à son remplacement. En attendant, Maryline De Beukelaer et Dominique Brasseur, actuelle présidente de l'Interfédéré, préparent ensemble la transition.

Réseautage



Sortie de l'Essor n°40



Dossier : ISP... et après ? :

- La formation alpha, et après ?
- Jobcoaching, oui mais...
- I comme...
- Traçabilité des demandeurs d'emploi : les services publics inquiètent et interpellent
- Deux témoignages de terrain

Regards sur l'actu :

- Décret - Arrêté - Circulaire : on s'active pour boucler le travail... reste à boucler le budget !
- Petites leçons des accords de non marchand

Sur le terrain :

- Les ateliers pédagogiques personnalisés : un outil sur mesure

Trans-Formation :

- De la fondue chinoise à la formation continue, ne cherchez

pas de recette...mais découvrez votre savoir-faire

- À la mode Interfédé
- Paroles de formateurs

Expression :

- Entre résistance et professionnalisation
- Assemblée sectorielle 2007 : l'ISP, un secteur qui compte sur vous !

Mémorandum pour un réel encadrement du marché locatif en Belgique du Front commun pour le droit à l'habitat

La crise du logement frappe depuis une dizaine d'années déjà un nombre croissant de citoyens. Après avoir constaté que la crise perdure et s'étend à d'autres catégories de la population et qu'un investissement massif dans la production et la rénovation du parc locatif social ne jugulerait la crise que dans 50 ans, la FGTB-BXL, la CSC-BXL, le CIEP/MOC et le syndicat des locataires proposent :

1) Blocage des loyers

Un blocage temporaire des loyers et des baux. À court terme, c'est la seule façon d'empêcher la poursuite de l'augmentation hors index des loyers. Cette disposition doit être temporaire car notre souhait n'est

pas de bloquer les baux et loyers de manière simpliste mais de trouver des solutions durables à la crise du logement.

2) Système d'objectivation des loyers

Mise en place d'un système d'objectivation des loyers. Dans ce cadre, louer un taudis restera non seulement illégal mais ne pourra en aucun cas donner lieu à une indemnité ou loyer. En outre, nous plaçons pour une régulation des prix des loyers. En effet, dans certains cas, le loyer objectif restera impayable pour les locataires ne disposant guère que de petits ou de moyens revenus. Dans ce cas, un système de régulation devrait entrer en vigueur afin que le loyer exigible ne dépasse pas 150% du revenu cadastral. Cette mesure a pour but de faire une distinction entre la valeur supposée de vente et la valeur intrinsèque, à savoir le prix de revient du bien à la construction. En effet, s'il n'est pas illégitime qu'un propriétaire fasse un bénéfice en vendant son bien, il n'est pas acceptable que ce soit le locataire qui supporte ce bénéfice par le biais d'une augmentation de loyer.

3) Taxation des loyers réels

Nos organisations demandent que les loyers réellement perçus constituent la base sur laquelle la taxation sera appliquée. Cette mesure ne pourra pas entraîner une augmentation de l'enveloppe

fiscale actuelle. En d'autres termes, la recette globale perçue par les pouvoirs publics resterait inchangée.

4) Pondération des dépenses de loyer dans l'assiette de l'indice

Une meilleure prise en compte des dépenses de loyer dans la composition totale de l'indice des prix à la consommation est nécessaire. En effet, aujourd'hui, les loyers représentent 5,5% de la composition totale dudit indice. Au regard des dépenses de loyer courantes, atteignant désormais au minimum et en moyenne 25 à 30% du budget des ménages (60% pour les ménages les plus pauvres) il est un fait évident que la pondération actuelle est non seulement obsolète mais qu'elle constitue intrinsèquement un handicap pour bon nombre de nos citoyens. En effet, si elle permet de limiter l'inflation officielle, elle a surtout pour conséquence de masquer les effets structurels de la hausse des loyers (plus de 50% entre 1998 et 2006) hors cadre de l'inflation officielle qui, elle, sur la même période est de 1,8% en moyenne annuellement, donc 17% en 9 ans (chiffres Ministère des affaires économiques). L'autre conséquence majeure est la stagnation de l'indice-santé (lié à l'inflation officielle) et donc la stagnation des revenus, puisque inflation et

salaires s'annulent. Il est évident, dans ces conditions, que les loyers grèvent désormais dramatiquement le pouvoir d'achat.

FSE 2007-2013, instauration du comité de suivi

Dans le cadre de la nouvelle programmation des Fonds structurels européens 2007-2013 et la mise en œuvre des programmes opérationnels, des instances de suivi ont été mises en place au sein des États membres, comme lors des précédentes programmations. Pour le programme opérationnel trioka « Compétitivité régionale et emploi » (FSE), le comité de suivi s'est réuni une première fois le 16 mai dernier en vue d'approuver son projet de règlement d'ordre intérieur ainsi que les critères de sélection des projets. Le comité de suivi est composé de représentants des instances européennes, des autorités responsables (en l'occurrence les gouvernements de la région wallonne et de la Communauté française et le collège de la COCOF), de l'Agence FSE et de représentants des partenaires socio-économiques. C'est dans cette dernière catégorie (environ 30 personnes) que figurent notamment l'Union des villes et communes, les syndicats (CSC, FGTB, CGSLB), le FOREM, Bruxelles Formation, l'ORBEM, mais aussi la

FeBISP et son homologue wallon l'Interfédération.

Appel à projets FSE pour Bruxelles

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Opérationnel « compétitivité régionale et emploi » à Bruxelles, la Ministre Françoise Dupuis a organisé une séance d'information destinée aux opérateurs intéressés pour déposer une demande de concours et parmi lesquels figurent les opérateurs d'insertion socioprofessionnelle. Cette séance a permis de présenter les priorités du programme opérationnel et les types de projets susceptibles d'y répondre ainsi que la procédure d'appel à projets et le contenu des formulaires de candidature. Sur ce dernier point, une séance d'information, organisée par l'Agence FSE aura lieu le 19 juin à l'Espace 27 septembre à Bruxelles.



Françoise Dupuis, ministre en charge de la Formation Professionnelle

Agenda

12^{ème} journée d'étude de la FeBISP le 16 octobre 2007 de 9h00 à 17h00 : « les pédagogies de l'ISP »

Cette journée d'étude a pour enjeu de présenter la cohérence des choix pédagogiques des OISP en adéquation avec leur public. Le principe général est de porter un discours collectif sur les moyens mis en œuvre pour atteindre les missions principales du dispositif ISP : à savoir l'insertion sociale et l'insertion professionnelle du public. « Quels moyens pour quels résultats compte tenu du triple objectif des OISP : socialisation, formation, emploi » ? Au centre du discours pédagogique : le pourquoi du comment avec ce public-cible. L'idée n'est pas d'exposer les pratiques particulières d'un centre de formation mais d'illustrer les principes généraux défendus par les OISP. Les intervenants sont choisis en tant que personnes ressources de l'ISP plutôt qu'en tant que représentants de l'association dans laquelle ils travaillent. Organisée parallèlement à l'élaboration du Manifeste pédagogique de l'ISP (prêt pour septembre 2007), ces deux événements serviront de support de revendication à la FeBISP pour interpeller les différents organismes institutionnels et les partenaires sociaux.

Validation des compétences

Dans le cadre d'un programme d'information concernant la validation des compétences, Bruxelles Formation, un des

cinq opérateurs du consortium de validation des compétences, propose des séances d'information supplémentaires à l'attention des conseillers Emploi et Formation en Région de Bruxelles-Capitale (Missions Locales, services ISP des CPAS, ALE, centres de formation - OISP, ORBEM, ONEm). Ces séances se tiendront au sein de Bruxelles Formation Carrefour, 93 rue Royale à 1000 Bruxelles aux dates suivantes :

- 14 juin 2007 à 14h00
- 19 juin 2007 à 14h00
- 21 juin 2007 à 09h30
- 28 juin 2007 à 14h00

L'habitat solidaire. Vivre ensemble pour contrer la précarité, un colloque organisé par la Cellule Politique des grandes villes

En 2005, la conférence interministérielle de la Politique des grandes villes et du logement lançait plusieurs pistes de réflexion, notamment celle d'examiner le principe d'une reconnaissance de l'habitat solidaire défini comme de l'habitat groupé pour personnes en situation de précarité. Confiée à une équipe de chercheurs (Habitat et Participation, SUM Research et Facultés Universitaires Saint-Louis), l'étude apporte un nouvel éclairage sur ce type d'habitat et propose des pistes pour en faciliter l'accès et en promouvoir un développement plus général. Adresse du

jour : lundi 25 juin de 13 h 00 à 17 h 00 à la salle Polak du Résidence Palace – rez-de-chaussée, Rue de la Loi, 155 à 1040 Bruxelles. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire par retour de courrier à l'adresse : etienne.christiaens@mi-is.be (avant le 20 juin 2007). Entrée gratuite.

Manifestation nationale pour une politique de régularisation juste des sans-papiers

Le 17 juin 2007 à 14h30 à la Gare du Midi, les associations du nord et du sud du pays, les syndicats et les sans-papiers organisent une grande manifestation. Ils réclament la mise en place d'un mécanisme clair et transparent de régularisation afin de permettre aux personnes sans papiers de ne plus être soumises à l'arbitraire de l'administration, de ne plus être condamnées à vivre dans la précarité et de ne plus être exploitées au travail.

Chers lecteurs et lectrices,

C'est fou ce que le temps passe vite. Nous voilà déjà à la veille des grandes vacances, ce qui signifie que lorsque vous aurez refermé ce numéro de « L'insertion », vous devrez attendre le mois de septembre pour nous retrouver.

Nous vous souhaitons donc d'ores et déjà, chers lecteurs et lectrices, de bonnes vacances ensoleillées.

L'équipe de la FeBISP

L'insertion N° 73

Le prochain numéro de notre magazine L'insertion sera consacré à la comparaison des différents dispositifs ISP et sortira dans le courant du mois de septembre 2007

L'@insertion n° 20

Le prochain numéro de L'@insertion sortira le mercredi 11 juillet 2007. Si vous ne le recevez pas encore, n'hésitez pas à envoyer un courriel à l'adresse : secretariat@febisp.be

Offres d'emploi

Consultez les dernières offres d'emploi sur notre site www.febisp.be



La façade du café-restaurant l'Horloge du Sud